Communauté des communes du Pays de Lunel

Rapport annuel Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2017

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

Table des matières

LEXIQUE 3
I. SYNTHESE 5
1. Le territoire 5
2. Historique 5
3. Les compétences 9
4. Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés 10
5. Les résultats 10
a. Les ordures ménagères 10
b. Les déchets collectés en déchèteries 16
c. Les résultats globaux 18
II. INDICATEURS TECHNIQUES 20
1. La collecte des déchets ménagers 20
a. L'organisation générale de la collecte des OM Résiduelles 20
b. L'organisation générale des collectes sélectives 22
2. La collecte des déchets non ménagers 31
3. Les tonnages et leur évolution 34
a. Collecte en porte à porte 34
b. Collecte en apport volontaire 34
c. Les déchèteries 36
4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés 38
a. Les filières de traitement au 31 décembre 2016 38
b. Le site de broyage : 42
c. La décharge brute de Marsillargues 44
d. Les composteurs individuels et collectifs 44
5. La prévention des déchets et les actions de communication : 45
III. INDICATEURS FINANCIERS 53
1. Montant annuel global des dépenses et recettes du service : comparaison 2016/2017 53
a. Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC 53
b. Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC 57
c. Evolution des coûts et comparaison 2015-2016 59
d. Les modalités de financement 62
2. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets 63

LEXIQUE

Qu'est-ce qu'un déchet ?
« Tout résidu (…), toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».
Un objet en bon état présenté à la collecte ou apporté en déchèterie est un déchet. Un objet en mauvais état ou inutilisé, mais conservé, n'est pas un déchet.

Déchets Assimilés : Déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux ; ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte ou leur traitement. Ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires,…..

DMA : **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés
C'est l'ensemble des OMA et les déchets des déchèteries.

OMA : **O**rdures **M**énagères et **A**ssimilés
Comprend les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective (bac jaune, caissette bleue et verre).

OMR : **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles
Il s'agit des déchets quotidiens produits par un ménage, principalement dus au nettoyage de l'habitation, à la préparation des repas et à l'hygiène (bac gris).

EMR : **E**mballes **M**énagers **R**ecyclables
Il s'agit des emballages présents dans le bac jaune : bouteilles et flacons en verre, les flaconnages en plastique, les cartons et briques alimentaires, les canettes en acier ou aluminium, et les boîtes de conserves.

DDS : **D**échets **D**iffus **S**pécifiques
Les DDS regroupent les déchets chimiques des ménages : restes de peinture, de produits phytosanitaires…

DEEE : **D**échets d'**É**quipements É**l**ectriques et **É**lectroniques
Les DEEE comprennent tous les appareils électriques et électroniques : sèche-cheveux, télévision, frigidaire, bouilloire, appareil photo…

TLC : **T**extile, **L**inge de maison, **C**haussures
Il s'agit du nom de la filière permettant le recyclage des textiles, du linge de maison, et des chaussures.

ADEME : **A**gence **D**e l'**E**nvironnement et de la **M**aîtrise de l'**É**nergie, dépend des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

CSDU : **C**entre de **S**tockage des **D**échets **U**ltimes
Nouveau nom du CET, centre d'enfouissement technique.

DASRI : **D**échets d'**A**ctivité de **S**oin à **R**isques **I**nfectieux : Seringues, lancettes, embouts de stylo injecteur,…

DIS : **D**échet **I**ndustriels **S**péciaux
Ce sont les déchets de professionnels qui demandent des spécifiés techniques particulières pour leur collecte et leur traitement, ce sont en général des déchets toxiques et dangereux pour la santé de l'Homme et l'environnement.

Gisement : Gisement de déchets : il s'agit de la quantité théorique de déchets que chaque habitant produit ; le gisement peut être collecté de 60 à 80%, au-delà cela est difficile.

SMEPE : **S**yndicat **M**ixte **E**ntre **P**ic et **É**tang : c'est un syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère la CCPL.

TEOMI : **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères **I**ncitative
Cette taxe finance, non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion des déchetteries et les frais de gestion. Elle n'est pas liée uniquement à la fréquence des collectes sur la commune.

UIOM : **U**nité d'**I**ncinération des **O**rdures **M**énagères
Il s'agit d'un incinérateur qui permet de traiter les OM résiduelles mais aussi les encombrants non recyclables, tout en produisant de l'énergie

I. SYNTHESE

1. Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) est constituée de 15 communes, pour 48 680 habitants au 1er janvier en 2017 (recensements INSEE), soit 119 habitants de plus qu'en 2016 (+0,24 %).

Sa surface est de 158,09 km^2.

Nombre d'habitants	2017
Saint Christol	1 434
Vérargues	742
Lunel-Viel	3 835
Saint Nazaire de Pezan	614
Boisseron	1 922
Saussines	1 003
Saint Sériès	961
Villetelle	1 482
Saturargues	941
Saint Just	3 101
marsillargues	6 257
Lunel	25 178
Campagne	321
Garrigues	178
Galargues	711
TOTAL	**48 680**

2. Historique

En 1993, le SIVOM de Lunel s'est transformé en Communauté de Communes du Pays de Lunel, et la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été inscrit dans ses statuts.
Dans un premier temps, un réseau de déchèteries constitué d'une déchèterie centrale (Saturargues) et de 6 mini-déchèteries a été mis en place.
Une quarantaine de conteneurs à verre étaient présents sur le territoire permettant la collecte sélective du verre depuis les années 1990 - 1991.
A partir de 1998, la communauté s'est engagée dans la collecte sélective ; cela s'est traduit par plusieurs actions :

1998 :

- 5 mini-déchèteries ont été fermées et deux ont été créées sur les communes de Lunel et de Marsillargues. La déchèterie centrale a été réhabilitée fin 1998 - début 1999.

1999 :

- Implantation de points tri, sur tout le territoire, pour faire la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, du verre et des papiers journaux magazines.
- L'unité d'incinération des ordures ménagères a démarré en avril 1999, permettant ainsi, la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Marsillargues.

- Lancement de l'opération composteurs individuels de jardin : opération poursuivie en 2000 et années suivantes.

2000 :

- Mise en place d'un site de broyage de végétaux.
- Démarrage de la collecte sélective en porte à porte pour les emballages ménagers recyclables, avec la remise du bac de recyclage, à partir d'octobre 2000.

2001 :

- Fin juin 2001, la quasi-totalité de l'habitat individuel est équipé en bac de recyclage pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables. Les points d'apport volontaire pour les emballages ont donc été supprimés, sauf autour des centres villes de Lunel et de Marsillargues.
- Réhabilitation de la décharge débutée en septembre 2001. Le gros des travaux a été réalisé durant l'année 2002.

2002 :

- Extension du parc de colonnes à verre.
- Equipement des immeubles collectifs pour le tri sélectif des emballages : distribution de sacs de pré-collecte.

2003 :

- Dès le mois de septembre 2003, collecte en porte à porte du papier, en caissettes pour les foyers pavillonnaires, hors centres villes de Lunel et Marsillargues.

2004 :

- Application de la Redevance Spéciale au 1er janvier 2004, pour toutes les activités professionnelles et assimilées produisant des OM résiduelles, au-delà du seuil de 1 320 litres collectés par semaine (au-delà d'un bac gris de 660 litres collecté deux fois par semaine) ; il s'agit des producteurs importants d'OM résiduelles. Au total, ce sont 16 entreprises et 4 administrations qui ont été redevables, pour un montant global de 137 487.96 €.
- Mise en place des filières de DMS et DEEE en déchèteries.
- travaux de réhabilitation des 3 déchèteries.
- au 1er janvier 2004, tout le territoire était équipé en collecte sélective en porte à porte des emballages et du papier, avec le démarrage des collectes en sacs bleus et jaunes dans les centres villes de Lunel et de Marsillargues.
- Eté 2004 : étude de caractérisation des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes réalisée par le bureau d'études Verdicité, mandaté par l'Ademe. La démarche de cette dernière visait à créer un outil méthodologique destiné aux collectivités et à leurs partenaires. Cet outil a pour but de caractériser les déchets produits sur le territoire d'une collectivité locale : ménages et activités professionnelles ; ceci afin de répondre aux interrogations sur les gisements lors de la prise de décisions concernant la gestion des déchets ménagers et non ménagers.
  La CCPL s'est portée volontaire pour être une des deux collectivités pilotes au niveau national. 11 lots correspondants aux activités professionnelles, y compris les administrations, ont été établis, ainsi que 2 lots équivalents aux ménages (habitat individuel et habitat collectif). Chaque lot a fait l'objet d'une quantification globale des déchets émis concernant les flux d'OM résiduelles, les collectes sélectives et les apports en déchèteries. Les résultats de cette étude sont et seront utilisés par le service Gestion des déchets de la CCPL, en complément des données qu'il gère.

2005 :

- Au 1er janvier 2005, les professionnels ne peuvent plus déposer de gravats dans les déchèteries : les petits apports sont tolérés (un seau).
- Mise en place de la filière de recyclage des déchets en bois dans les déchèteries.
- Mise en place par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang d'une filière d'évacuation de déchets non incinérables et non recyclables : ces déchets sont stockés en CET II.

2006 :

- Au 1er janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est payant. Une franchise de 5 m3 est offerte pour la première année. Un tarif est appliqué pour chaque matériau, seuls la ferraille et le carton restent gratuits. L'accès des particuliers est facturé s'ils utilisent un véhicule assimilé à ceux des professionnels. 520 contrats ont été signés en 2006 et 62 225,68 € ont été recouvrés. Les gravats des professionnels sont donc à nouveau acceptés.
- Le 1er janvier 2006, la collecte des cartons auprès des professionnels n'est maintenue que dans le centre-ville de Lunel afin de garantir la propreté des rues. Les autres professionnels doivent amener leurs cartons à la déchèterie.

2007 :

- 2ème semestre 2007 : étude de faisabilité d'un projet de recyclerie sur le territoire : test de 2 mois en collaboration avec Emmaüs sur le gisement potentiel en déchèterie
- 1er juillet 2007 : mise en place de la filière de collecte des DASRI (Déchets d'Activité de Soins A Risque Infectieux) auprès des patients en auto-médication.
- La Communauté de Communes est désignée « Opération exemplaire » parmi 40 autres en France dans le cadre du plan national de soutien au compostage domestique.
- Signature d'une convention pour la collecte et le traitement des DEEE avec l'éco-organisme ECOLOGIC qui prend désormais en charge les coûts de collecte et de traitement de ce type de déchets dans le cadre du principe de responsabilité du producteur, et nous aide financièrement pour l'organisation de cette collecte

2008 :

- Etude d'optimisation du service de collecte des déchets en vue de la préparation du nouveau marché de collecte.
- Equipement des écoles maternelles et primaires volontaires, d'un lombri-composteur
- La ferraille et les DEEE ne sont plus collectés en déchèterie : un contrat avec la Régie d'emploi et de services permet de réaliser une collecte en porte à porte sur appel des usagers pour récupérer ces matériaux et les diriger dans les filières adaptées, via des bennes disposées aux services techniques.

2009 :

- Janvier 2009 : partenariat avec la MLI pour une campagne de sensibilisation des administrés du centre-ville de Lunel sur le tri, par des jeunes issus de ces quartiers. 4 groupes de 5 jeunes sont intervenus sur 4 périodes de 10 jours.
- 31 mars : colloque sur la redevance incitative organisé par « Technicités » à l'aide de la CCPL à Saint Just.
- Avril 2009 : convention pour la collecte et le réemploi de vêtements, des colonnes d'apport volontaire sont installées sur le territoire et en déchèteries.
- Campagne téléphonique sur les pratiques du compostage auprès des utilisateurs réalisée par l'APIEU entre décembre 2008 et mai 2009.
- Nouveau marché de collecte des ordures ménagères : mise en œuvre des résultats de l'étude d'optimisation, baisse des fréquences de collecte des bacs jaunes pour les emballages collectés dorénavant en C 0.5 et de la caissette pour le papier collectée en C 0.25
- Octobre 2009 : voyage d'étude dans la Communauté d'agglomération de Besançon précurseur en matière de redevance incitative.
- Réalisation de 11 réunions publiques pour expliquer les changements de fréquences, la hausse de la TEOM et la réflexion en cours sur l'instauration de la redevance incitative.

2010 :

- Janvier 2010 : la collecte de la ferraille et des DEEE est assurée en régie : cette collecte est réalisée en porte à porte sur rendez-vous par le service gestion des déchets
- Novembre 2010 : Lancement de l'étude préalable à l'instauration de la redevance incitative.
- Décembre 2010 : Lancement de la campagne « Redonnez un brin de vie à votre téléphone ». L'association « Brin de Vie au Bénin » a contacté la CCPL pour organiser en partenariat, une

collecte de vieux téléphones portables qui sont revendus à une entreprise spécialisée laquelle les répare et les revend pour financer la pouponnière d'Ouidah afin de lutter contre la mortalité maternelle et infantile. 200 cartons ont été déposés dans les mairies, l'accueil de la CCPL, de l'office du tourisme et de la mission locale d'insertion.

- Installation des 15 premières colonnes enterrées pour la collecte sélective du verre. Dans le but d'apporter un aspect plus esthétique et discret, une colonne à verre a été installée sur chaque commune du territoire et trois colonnes sur la commune de Lunel.
- Véhicules roulant au GNV : Depuis le 1er novembre 2010 et dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, neuf camions-bennes de l'entreprise Nicollin qui collectent les ordures ménagères sur l'ensemble des communes du territoire de la CCPL, roulent au gaz naturel (GNV). Il en résulte une diminution de la pollution environnementale et des nuisances sonores.
- Etude de caractérisation des déchets ménagers faite par le Conseil Général : 2 échantillons sont faits sur le territoire de la CCPL (Tournée Lunel centre-ville et tournée de Boisseron…)

2011 :

- Octobre 2011 : Etude sur la gestion domestique des déchets organiques sur le territoire de la CCPL auprès de près de 800 usagers
- 29 mars 2011 : Délibérations du conseil sur le principe de mise en œuvre d'une tarification incitative et sur la mise en œuvre d'une politique de prévention des déchets

2012 :

- août 2012 : signature du programme local de prévention des déchets avec l'ADEME
- novembre 2012 : début campagne de puçage des containers pour une mise en œuvre de la TEOMI au 1er janvier 2014

2013 :

- au 31 décembre 2013 : tous les bacs pour la collecte des ordures ménagères sont pucés
- création de la base de données TEOMI et équipement des camions pour la comptabilisation des bacs
- lancement de la deuxième année du programme local de prévention suite au diagnostic réalisé en 2012

2014 :

- Report de l'application de la TEOMI d'une année (1er janvier 2015) pour des raisons techniques, comptage des bacs à blanc.
- Année 3 du programme local de prévention

2015 :

- La mise en œuvre de la TEOMI est effective : le comptage est réalisé pour l'année d'imposition 2016.
- Etude sur le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives.
- Opération commerces et entreprises exemplaires du territoire dans le cadre du PLPD : Année 4 du programme local de prévention

2016 :

- Apparition de la première part incitative sur la TEOM dans l'avis de taxe foncière 2016
- Lancement études pour la rénovation du parc des déchèteries
- Etude d'optimisation du service de collecte en préparation de la passation du nouveau marché de collecte en 2017.

Les nouveautés en 2017 :

- **Augmentation de la part incitative de la TEOM de 10 à 20%**
- **Etude de préfiguration dans le cadre de la candidature de la Communauté de communes à l'appel à projet « Territoire Econome en ressources » de l'ADEME**

Toutes ces actions ont pour objectifs de répondre aux obligations réglementaires et de s'inscrire dans les ambitions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec en particulier :

- **Une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010**
- **Le recyclage de 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025**
- **La réduction des déchets mis en décharge de 50 % en 2025 par rapport à 2010**
- **Respecter le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

3. Les compétences

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Elle a transféré sa compétence « traitement » au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Ce dernier gère les contrats avec l'UIOM d'OCREAL à Lunel-Viel (34), avec le centre de tri Delta Recyclage à Lansargues (34), et ceux des différentes filières concernant le bas de quai des déchèteries ; et avec Eco Emballages pour le contrat programme de durée, qui comprend la garantie de reprise pour les 5 matériaux (verre, cartons, aluminium, fer, plastiques).

Au sein de la CCPL, c'est le service « gestion des déchets » qui assure la mise en œuvre de ces compétences, en lien avec les services techniques de la Communauté.
Il s'agit de :

- Suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics, (voir annexe 1 organigramme des flux financiers et contractuels).
- Répondre et prendre en compte les demandes de la population et des mairies.
- Mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population et notamment des scolaires.
- Suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets ; ce qui permet de transmettre les éléments nécessaires aux services des impôts et rédiger le rapport annuel
- Mettre en œuvre de nouvelles filières ou mettre en œuvre toutes les décisions du conseil de Communauté, concernant la collecte et le traitement des déchets

4. Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés

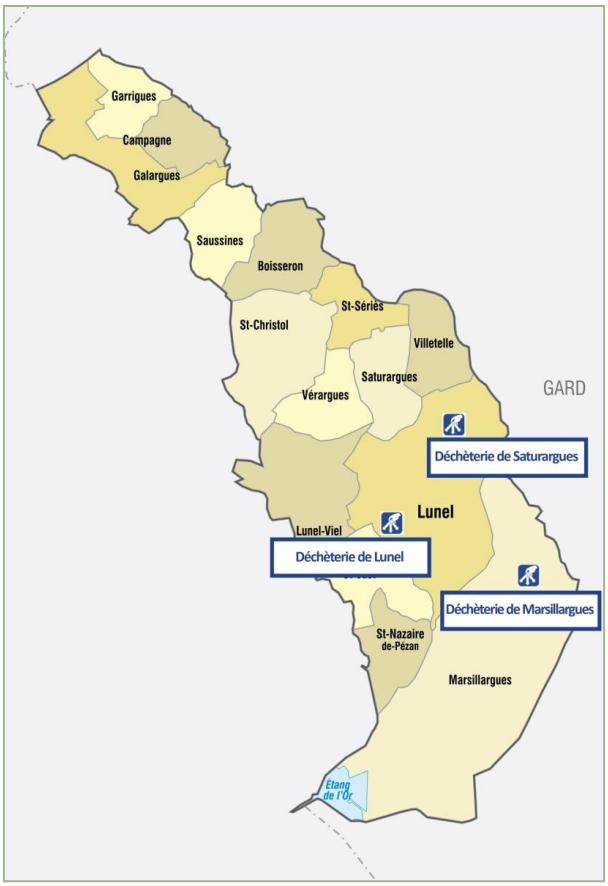

5. Les résultats

a. *Les ordures ménagères*

Il s'agit des :

- OM résiduelles collectées dans les bacs gris,
- Des EMR collectés dans les bacs et sacs jaunes (cartonnettes, flaconnages plastiques, briques alimentaires, boîtes et canettes en aluminium et en acier),
- Des papier/journaux/magazines collectés dans les caissettes, bacs ou sacs bleus.
- Du verre collecté en apport volontaire dans des colonnes.

en tonnes	**Ordures ménagères contenant des déchets de professionnels ou assimilés**										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	1 123,98	1 180,00	1 175,50	1 190,14	1 192,10	1 122,49	1 187,85	1 268,68	1 366,56	1 305,94	1 366,49
Papier	1 127,30	1 189,85	1 147,04	1 176,95	1 083,12	1 071,41	1 013,28	914,92	878,87	872,10	807,73

Cartonnette	401,85	498,40	431,10	406,50	410,50	371,90	393,50	524,80	497,10	484,70	474,80
Brique alimentaire	47,80	42,60	46,20	45,80	39,10	30,40	37,80	40,00	37,80	29,80	29,00
Flaconnage plastiqu	237,50	269,20	274,00	285,50	213,00	168,7	219,10	268,90	214,50	181,60	194,80
Emballage en acier	82,30	70,30	89,80	98,40	95,70	78,20	87,40	93,80	75,50	68,40	65,80
Emballage en aluminium	13,20	5,80	6,80	10,40	11,70	9,70	14,40	14,70	14,90	13,70	17,10
TOTAL PRODUITS RECYCLES	**3 033,93**	**3 256,15**	**3 170,44**	**3 213,69**	**3 045,22**	**2 852,80**	**2 953,33**	**3 125,80**	**3 085,23**	**2 956,24**	**2 955,72**
Refus de tri traités à l'UIOM	215,30	198,80	172,80	167,60	199,40	174,40	164,30	214,60	285,10	286,20	239,40

Ordures ménagères traitées à l'UIOM : OMR	14 039,60	14 211,58	14 071,00	14 074,44	13 867,92	13 601,64	13 077,78	12 542,64	12 601,64	12 575,86	12 733,24
TOTAL ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES OMA	**17 288,83**	**17 666,53**	**17 414,24**	**17 455,73**	**17 112,54**	**16 628,84**	**16 195,41**	**15 883,04**	**15 971,97**	**15 818,30**	**15 928,36**
Taux de recyclage des OMA	**17,55 %**	**18,43 %**	**18,21 %**	**18,41 %**	**17,80 %**	**17,16 %**	**18,24 %**	**19,68 %**	**19,32 %**	**18,69 %**	**18,56 %**

Recyclage
Valorisation énergétique

Le taux de recyclage des OM se stabilise entre 2015 et 2016.

- Les ordures ménagères se stabilisent depuis 2014. Le décalage entre le comptage des levées et l'avis de TEOM l'année suivante, ne provoque pas, pour le moment, de baisse des tonnages supplémentaire, en dehors des usagers qui ont réagi dès le puçage des bacs. L'augmentation progressive du taux de part incitative devrait modifier cette tendance. En 2017, le passage à une part de 20 % n'a été perçu par les contribuables qu'en octobre 2017.
- Le tonnage du papier baisse à nouveau. Le tonnage des emballages se stabilise. Le verre augmente de 4 %. Ces résultats sont difficiles à analyser car les raisons peuvent être multiples : la chute du papier peut s'expliquer par la mise en place de stop-pub distribués à la demande par la CCPL ; les résultats de la campagne de prévention des déchets peuvent aussi expliquer que les emballages n'augmentent plus, à moins que les usagers trient moins, mais comme il n'y a pas de report sur le bac gris qui reste stable, c'est peu probable
- Le tonnage du refus baisse de 16 %. La qualité de la collecte sélective s'améliore avec un taux moyen de 18,5 % de refus sur le bac jaune en 2017 au lieu de 25% en 2016. L'extension des consignes de tri testées dans une 100^{aine} de collectivités n'aide pas à la compréhension du système. Cette extension à tous les emballages ne sera effective qu'en 2023. Les deux ambassadeurs du tri qui ont été recrutés au 1er décembre 2016 pour tenter d'enrayer le problème, commence à obtenir de bons résultats.

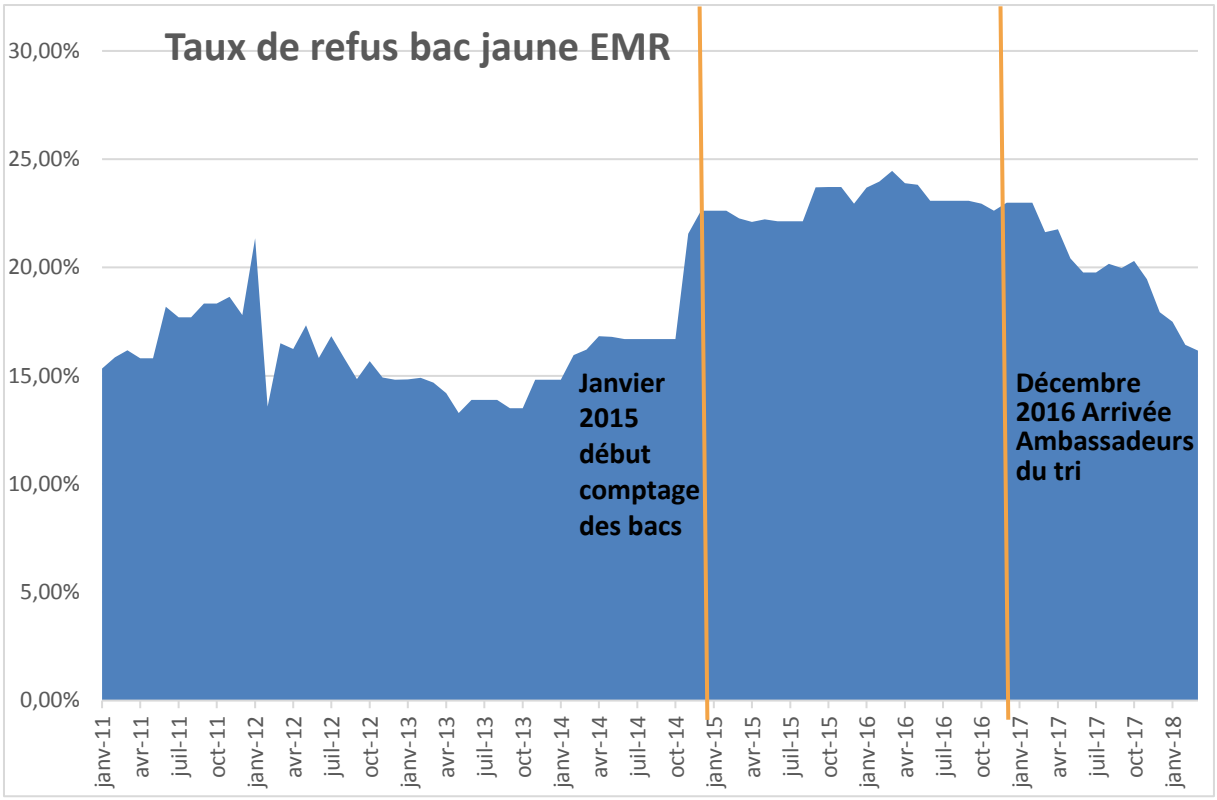

En 2017, les différentes catégories des OMA se répartissent comme suit :

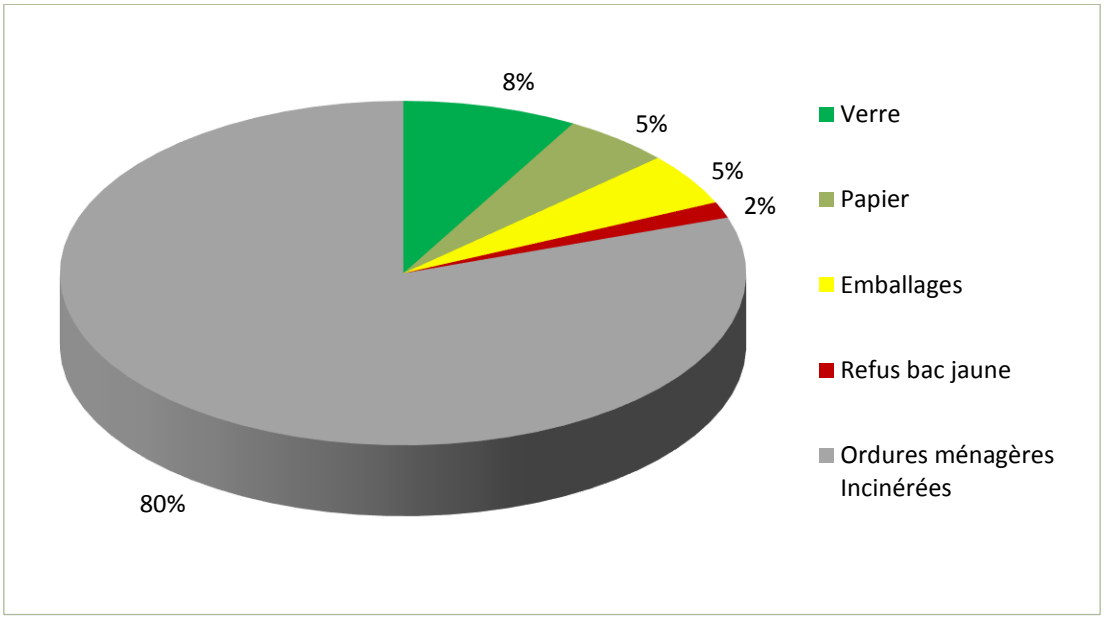

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les données exprimées en kg/hab.an, ce qui permet de voir la production des déchets à l'habitant et non en valeur absolue où seule l'augmentation de la population peut expliquer des hausses de tonnages :

en kg par habitant et par an	Ordures ménagères contenant des déchets de professionnels ou assimilés										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Verre	24,60	25,68	25,58	25,65	25,17	24,23	24,69	26,10	28,01	26.89	28,07
Papier	24,67	25,89	24,96	25,37	22,86	23,12	21,06	18,82	18,02	17,96	16,59
Cartonnette	8,79	10,85	9,38	8,76	8,67	8,03	8,18	10,80	10,19	9,98	9,75
Brique alimentaire	1,05	0,93	1,01	0,99	0,83	0,66	0,79	0,82	0,77	0,61	0,60
Flaconnage plastique	5,20	5,86	5,96	6,15	4,50	3,64	4,55	5,53	4,40	3,74	4,00
Emballage en acier	1,80	1,53	1,95	2,12	2,02	1,69	1,82	1,93	1,55	1,41	1,35
Emballage en aluminium	0,29	0,13	0,15	0,22	0,25	0,21	0,30	0,30	0,31	0,28	0,35
TOTAL PRODUITS RECYCLES	**66,40**	**70,85**	**68,99**	**69,27**	**64,28**	**61,57**	**61,38**	**64,31**	**63,25**	**60,88**	**60,72**
Refus de tri traités à l'UIOM	4,71	4,33	3,76	3,61	4,21	3,76	3,41	4,42	5,84	5,89	4,92
Ordures ménagères traitées à l'UIOM : OMR	307,27	309,24	306,18	303,35	292,75	293,54	271,78	258,07	258,33	258,97	261,57
TOTAL ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES OMA	**378,39**	**384,42**	**378,93**	**376,23**	**361,25**	**358,88**	**336,57**	**326,80**	**327,42**	**325,74**	**327,21**

Recyclage
Valorisation énergétique

Chaque habitant du Pays de Lunel a recyclé, en 2017 : 60,72 kg d'OM et assimilées, dont :

- 28,07 kg de verre
- 16,59 kg de papier
- 16,05 kg d'emballages ménagers recyclables

Globalement, la quantité recyclée par habitant est stable par rapport à 2017.

Pour atteindre ses objectifs, la Communauté de Communes a signé un contrat d'objectif avec l'ADEME afin de développer un programme local de prévention, qui dans le même temps que l'instauration de la tarification incitative, permet aux usagers de mieux trier mais surtout de produire moins de déchets toutes catégories confondues. Le but n'est plus seulement d'augmenter le taux de recyclage des emballages, mais de faire baisser la production totale des ordures ménagères et assimilés, déchets recyclables compris.
Parallèlement, et à chaque échelle de production, il faut donc travailler sur le gisement afin de limiter le poids des emballages d'une part, la production de papier, d'autre part la toxicité des résidus qui est un autre volet de la prévention des déchets.

	CCPL en 2017	Objectif
- 10 % Production des DMA (hors inertes) de 2010 à 2020	**641,89 kg/hab.an**	**595,78 kg/hab.an en 2020**
Recyclage matière et organique des DMA (hors inertes)	**40,48 %**	**65 % en 2025**
-50 % des déchets mis en décharge de 2010 à 2025	**1 185,16 tonnes**	**5 685 tonnes maximum en 2025**

L'objectif 2025 est atteint pour la réduction des déchets mis en décharge, avec notamment le recyclage récent des inertes pour leur majorité.

Mise en œuvre de la TEOMI (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) :

A. Projet

La loi du 3 août 2009 (GRENELLE 1 de l'environnement) avait fixé l'élaboration d'un cadre législatif pour intégrer avant 5 ans une part variable incitative dans le mode de financement par l'usager du service de gestion des déchets.
La communauté de communes s'était inscrite dans cette démarche en délibérant en mars 2011 sur le principe de la mise en œuvre d'une redevance incitative en 2014.
Les objectifs de celle-ci étant :

- Inciter les usagers à diminuer les déchets incinérés et donc à trier
- Inciter les usagers à adopter des comportements limitant le volume de déchets
- Optimiser les services pour maitriser les coûts

Seule la réduction à la source des déchets peut permettre de véritables économies (une convention en ce sens a été mise en place par l'ADEME avec un objectif de réduction de 7% d'ici 2017 des tonnages) mais s'inscrire dans cette logique nationale permet aussi d'anticiper les pénalisations financières qui s'appliqueront à ceux qui resteraient passifs et de bénéficier d'aides pour la mettre en œuvre.
L'article 97 de la loi n°2011-1978 de finances rectificative a élargi la part variable incitative à la TEOM (Article 1639 A bis du code général des impôts). Cette part peut aller de 10 à 45% du produit total de la TEOM et doit se calculer sur la base de la quantité de déchets produite l'année précédant la facturation incitative.
Cette nouvelle possibilité offerte permet d'envisager une transition plus douce entre le système actuel de TEOM basé sur la valeur locative des bâtiments sans lien avec le service rendu et une redevance incitative qui pourrait être intégralement assise sur le service rendu.
Le planning de la mise en œuvre est le suivant :

- Novembre 2012 à décembre 2013 : Puçage des bacs
- Juillet 2013 à décembre 2013 : Comptage des bacs / réglages techniques
- 2014 : prévision du comptage des bacs pour imposition réelle 2015, mais report d'une année afin de régler les problèmes techniques liés à l'informatique embarquée et parfaire la communication
- 2015 : comptage réel des bacs pour l'imposition 2016

- 2016 : TEOM part incitative 10,6 %

La progressivité proposée en augmentant progressivement le taux de la part incitative, permet d'étaler l'impact financier des transferts entre les usagers qui paient actuellement « trop » et ceux qui ne paient pas « assez », en intégrant des changements de pratique pour stabiliser le coût de leur déchets, et afin d'en tenir compte dans le futur marché de collecte (diminution de la fréquence des collectes).

B. Le principe retenu :

Pour commencer, la part incitative est donc fixée à 10 %.
La part incitative est calculée selon le nombre de levées de bacs gris par le service de collecte : un tarif au litre sera donc voté chaque année pour calculer la part incitative.
Le principe retenu est que les usagers qui sortiront leur bac au maximum des possibilités (comme aujourd'hui) paieront plus cher qu'aujourd'hui, alors que ceux qui feront un effort paieront un peu moins ou beaucoup moins selon l'effort.
L'augmentation de la part incitative les années suivantes augmentera ce différentiel, en favorisant les foyers qui joueront le jeu et pénalisant encore plus les autres.

C. Mise en œuvre :

Tous les bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles doivent être puçés.
A cette occasion, tous les foyers ont été rencontrés par les agents de la CCPL afin d'expliquer le principe de la taxe, ajuster les besoins en bacs, et donner les outils pour la prévention des déchets. Une documentation est laissée ainsi que le règlement de collecte.
La campagne de puçage a commencé le 15 novembre 2012 et s'est terminée fin décembre 2013.
Le logiciel qui a été acquis pour cette mise en œuvre permet de créer la base de données qui permet de faire le lien avec le fichier de la Taxe foncière et avec notamment le numéro d'invariant qui caractérise chaque parcelle.

Le Conseil communautaire du 31 mars 2016 a donc voté le premier tarif de part incitative qui s'est appliqué aux levées comptées en 2015 en même temps que le vote du taux de TEOM.
La première année de mise en œuvre, le produit de la TEOM est plafonné à la valeur de la TEOM perçue l'année précédente en 2015.
Les usagers propriétaires ont reçu leur première TEOM Incitative adossée à la taxe foncière dès septembre 2016.

Bilan :

Année d'imposition	2016	2017
Pourcentage de part incitative	10,6 %	20,4 %
Tarif part incitative	0,0056 €/litre	0,01041 €/litre
Taux de TEOM *	9,98 %	8,92 %
Montant définitif TEOM perçue	5 264 290 € dont 557 756 € de part incitative	5 427 714 € dont 1 105 795 € de part incitative
Volume collecté	103 022 562,50 litres	108 578 808,84 litres
Perte de données au raccordement	3,33 %	2,17 %

**Pour rappel le taux de TEOM en 2015 était de 11,25 % : la part fixe diminue au profit de la part incitative impliquant une baisse du taux, le produit total étant plafonné la première année.*

D. Premiers résultats :

Le programme local de prévention des déchets signé avec l'ADEME en 2012, a fixé nos objectifs de réduction à moins 25,27 kg par habitant d'ici 2017 par rapport à 2011 selon les objectifs de loi Grenelle 1, et nous avons perdu 34,04 kg en 2017 avec 327,21 kg par habitant et par an.

Le comportement des usagers s'est modifié, avec des tonnages en baisse, mais aussi des sorties de bacs moins fréquentes, avec des bacs présentés à la collecte pleins.

L'étude d'optimisation du service a évalué le taux de présentation des bacs gris avec par exemple sur la commune de Lunel, la plus urbanisée, un taux de 83 % des foyers qui sortent leur bac au plus 1 fois par semaine (en zone pavillonnaire). Les autres communes présentent des taux similaires voire plus importants.

La décision de diminuer les fréquences de collecte des ordures ménagères est affective au 1er janvier 2018. La collecte passer d'une fréquence de 2 à 1 fois par semaine en dehors du centre-ville de Lunel et Marsillargues, les zones d'activité et les gros ensembles collectifs.

b. Les déchets collectés en déchèteries

Les quantités de déchets collectés en déchèteries sont les suivantes :

en tonnes	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pneus (déchèteries et garrigue)	-	35,49	18,71	8,23	23,54	17,64	17,52	13,49	17,45	26.86	21,58
Encombrants	3594,70	3737,46	4715,84	4830,98	4305,46	3071,16	3075,38	3383,52	3639,98	4 008,84	4 585,08
Gravats non recyclables	9450,00	10489,50	10705,50	10827,00	12069,00	13000,50	13378,50	1262,95	680,36	762,45	227,52
Gravats recyclables	-	-	-	-	-	-	-	5584,84	6369,11	7 310,24	7 477,06
Ferraille	412,10	309,46	377,08	245,18	295,52	282,95	264,30	263,50	292,28	298,43	305,54
Cartons	558,67	597,36	593,18	670,02	657,23	653,16	712,94	789,32	780,64	695,92	759,59
Déchets verts	3643,91	3832,92	4897,73	5246,72	5615,94	5726,13	4895,06	5575,80	6937,15	5 563	5 887,10
Bois	1403,38	1469,10	1394,06	1475,15	1661,32	1894,02	1879,96	2065,25	2175,33	2 081,01	2 454,79
Meubles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,35	48,14
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,99	39,38
Déchets non recyclables et non incinérables	1850,63	1432,55	658,66	538,31	1157,84	1492,40	1528,38	1167,64	1167,78	951,30	957,64
Huile de vidange	18,90	19,62	18,27	18,08	15,39	13,95	19,17	18,9	9,9	16,86	20,28
Plastiques agricoles	24,44	-	-	-	22,14	13,58	32,50	-	23,20	28,22	23,52
Piles [1]	1,194	2,988	2,611	2,283	2,10	2,322	2,022	2,298	2,147	2,090	1,960
Batteries	7,15	-	5,98	2,32	5,78	9,507	6,371	5,506	5,354	4,637	3,874

[1] Les piles et accumulateurs sont collectés dans les déchèteries, mais aussi dans les mairies et les écoles

DMS (Toxiques)	24,86	19,87	27,29	29,98	36,47	40,17	40,08	47,05	49,47	44,21	52,49
Huile de friture [2]	0,473	0,54	0,45	0,45	1,485	5,81	7,92	1,49			
DEEE	110,13	147,68	150,93	188,99	162,51	160,00	134,12	139,99	168,24	184,03	176,80
Déchets d'activité de soins [3]	0,134	0,402	0,564	0,679	0,704	0,838	0,855	0,844	0,257	-	-
Cartouches d'encre [4]	0,09	0,12	0,10	0,179	0,16	0,251	0,155	0,316	0,499	0,420	0,177
TOTAL DECHETERIES	21 100,76	22 095,06	23 566,95	24 084,56	26 032,59	26 384,39	25 995,24	20 322,70	22 319,15	22 033,86	23 042,52

Recyclage	**Centre d'enfouissement**
Valorisation énergétique	**Compostage**

Les résultats exprimés en kg/hab.an sont les suivants :

en KG par habitant et par an	**Déchets ménagers contenant des déchets de professionnels ou assimilés**										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Pneus (déchèteries et garrigue)	-	0,77	0,41	0,18	0,50	0,38	0,36	0,28	0,36	0,55	0,44
Encombrants	78,67	81,33	102,62	104,12	90,89	66,28	63,91	69,62	74,62	82,55	94,42
Gravats non recyclables	206,82	228,25	232,95	233,36	254,78	280,57	278,03	25,99	13,95	15,70	4,69
Gravats recyclables	-	-	-	-	-	-	-	114,91	130,56	150,54	153,97
Ferraille	9,02	6,73	8,21	5,28	6,24	6,11	5,49	5,42	5,99	6,15	6,29
Cartons	12,23	13,00	12,91	14,44	13,87	14,10	14,82	16,24	16,00	14,33	15,64
Déchets verts	79,75	83,40	106,57	113,09	118,55	123,58	101,73	114,72	142,21	114,56	121,23
Bois	30,71	31,97	30,33	31,79	35,07	40,88	39,07	42,49	44,59	42,85	50,55
Meubles										0,50	0,99
										0,64	0,81
Déchets non recyclables et non incinérables	40,50	31,17	14,33	11,60	24,44	32,21	31,76	24,02	23,94	19,59	19,72
Huile de vidange	0,41	0,43	0,40	0,39	0,32	0,30	0,40	0,39	0,20	0,35	0,42
Plastiques agricoles	0,53	-	-	-	0,47	0,29	0,68	-	0,48	0,58	0,48
Piles	0,03	0,07	0,06	0,05	0,04	0,05	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04
Batteries	0,16	-	0,13	0,05	0,12	0,21	0,13	0,11	0,11	0,10	0,08

[2] Les huiles de friture sont collectées en fûts dans les fêtes votives0,
[3] Les DASRI des patients en automédication sont collectés dans les pharmacies
[4] Les cartouches d'encre sont collectées dans les mairies et les bâtiments de la CCPL

DMS (Toxiques)	0,54	0,43	0,59	0,65	0,77	0,87	0,83	0,97	1,01	0,91	1,08
Huile de friture	0,01	0,01	0,01	0,01	0,03	0,13	0,17	0,03			
DEEE	2,41	3,21	3,28	4,07	3,43	3,33	2,89	2,99	3,61	3,79	3,63
Déchets d'activité de soins	0,003	0,009	0,012	0,015	0,015	0,018	0,018	0,018	0,006	-	-
Cartouches d'encre	0,002	0,003	0,002	0,004	0,003	0,005	0,003	0,007	0,011	0,009	0,004
TOTAL DECHETERIES	**461,81**	**480,79**	**512,82**	**519,11**	**549,55**	**569,41**	**540,23**	**418,15**	**457,53**	**453,74**	**473,35**

Recyclage	**Centre d'enfouissement**
Valorisation énergétique	**Compostage**

Comparaison entre 2016 et 2017 :

- Le tonnage global des déchèteries augmente de 4,6 %
- L'augmentation est générale avec +14 % d'encombrants, +18% de bois, +9% de cartons et +6 % de végétaux
- D'autre part, les inertes baissent de 4,5 %
- Le taux de 473,35 kg/hab.an augmente comme les deux dernières années. Les chiffres sont encore inférieurs à ceux des années précédentes qui atteignaient les 569 kg par an en 2012.

c. *Les résultats globaux*

En 2017, **38 970,88 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées par la CCPL, ce qui représente près de **800,55 kg/hab.an**, soit une augmentation de 2,7 % par rapport à l'année 2016.

Le tableau suivant présente les résultats globaux cités ci-dessus.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total OM + déchèteries en tonnes	38 389,59	39 761,59	40 981,19	41 540,29	43 145,13	43 013,23	42 190,65	36 205,74	38 291,12	37 852,16	38 970.88
Total OM + déchèteries en kg/hab.an	**840,20**	**865,21**	**891,75**	**895,34**	**910,79**	**928,29**	**876,80**	**744,94**	**784,94**	**779,48**	**800,55**

Quantité de déchets recyclés	5551,08	5782,86	5694,38	5797,81	5851,98	5868,59	5985,70	11 976,82	12 902,03	13 585,59	14 207,17
% de déchets recyclés	14,46	14,54	13,90	13,96	13,56	13,64	14,19	33,08	33,69	35,89	36,46

Quantité de déchets compostés	3643,91	3832,92	4897,73	5246,72	5615.94	5726,13	4895,06	5575,80	6937,15	5 563	5 887,10
% de déchets	9,49	9,64	11,95	12,63	13,02	13,31	11,60	15,41	18,12	14,70	15,11

compostés											

Taux de valorisation matière en % [5]	23,95	24,18	25,85	26,59	26,58	26,96	25,79	48,48	51,81	50,59	51,56
Taux de valorisation énergétique en %	46,61	45,83	46,42	46,05	42,76	39,35	38,88	44,81	43,36	44,88	45,40
Taux d'enfouissement en %	29,44	29,98	27,73	27,36	30,66	33,69	35,33	6,71	4,83	4,53	3,04

Le taux de valorisation matière est désormais de 51,56 % avec notamment des inertes qui sont recyclées pour leur majorité.

Le graphe suivant permet de visualiser les quantités des déchets principaux et de leur évolution depuis 1999.

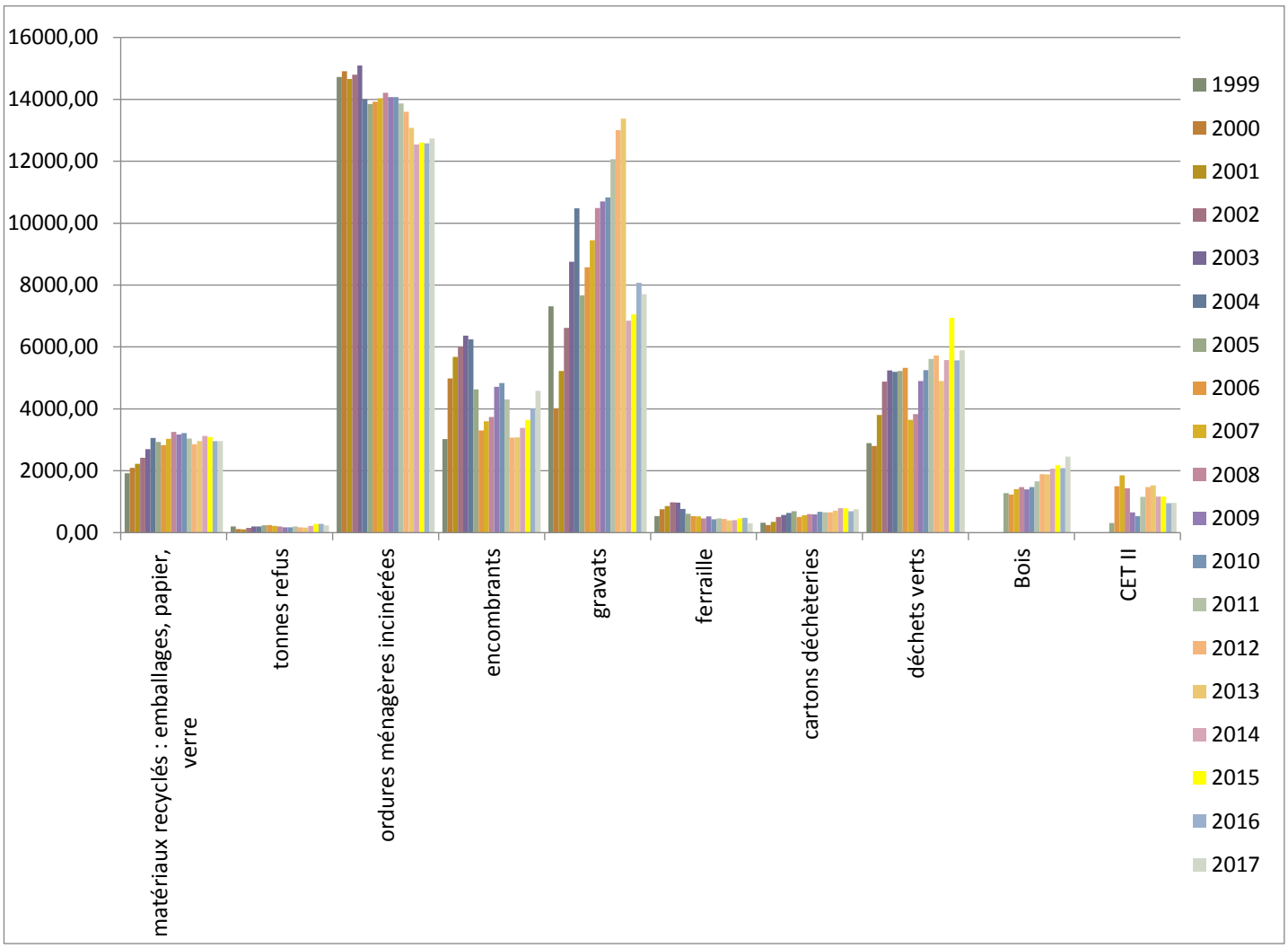

[5] Recyclage + compostage

En ce qui concerne la filière compostage individuel, 206 composteurs ont été distribués en 2017. Au 31 décembre 2016, **7 132 foyers étaient équipés en composteurs**, soit **35 % des foyers individuels**, ce qui concernerait **17 830 personnes**.

Si les 17 830 personnes mettent en moyenne 65 kg, par an, de déchets organiques dans les composteurs, ce sont **1 158 tonnes d'OM résiduelles** qui ne sont plus à collecter et à traiter, et qui en plus ont permis de produire du compost, qui ne sera pas à acheter.
Pour avoir un chiffre vraiment représentatif, il aurait fallu savoir au point zéro de l'équipement quels étaient les foyers qui pratiquaient déjà le compostage en tas et qui ne mettaient donc pas les ordures ménagères dans le circuit de collecte.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte des déchets ménagers

Le départ de la commune de Valergues a impliqué une scission du marché de collecte entre la CCPL et la Communauté d'agglomération du Pays de l'or : en accord entre les parties, le camion en charge de la collecte de la tournée auparavant, continue à collecter Valergues, mais c'est la Communauté d'agglomération du Pays de l'or qui paie les tonnages correspondant à Valergues.
Par ailleurs, l'arrivée des communes de Galargues, Campagne et Garrigues, a entrainé un avenant au marché de collecte calé sur l'organisation précédente concernant les OM et les EMR, et l'ajout d'une collecte de papier en porte à porte.

a. L'organisation générale de la collecte des OM Résiduelles

En 2017, la fréquence des collectes OM est principalement de 2 fois par semaine (C2). Les communes de Galargues, Campagne et Garrigues sont en C2 de mi-juin à mi-septembre et en C1 le reste de l'année.
Les centres villes de Lunel et Marsillargues sont par contre collectés en C6 pour les ordures ménagères.
Les collectes sont réalisées dès 4 heures du matin, jusqu'en milieu de matinée pour les plus chargées.

L'organisation de la collecte des OM résiduelles est détaillée dans le tableau suivant :

Communes	L	M	Me	J	V	S
Marsillargues						
Villetelle						
Saussines						
Saint Sériès						
Boisseron						
Saturargues						

Vérargues						
Saint Christol						
Lunel Viel						
Saint Just						
Saint Nazaire de Pezan						
Galargues	été					
Campagne	été					
Garrigues	été					
Lunel Nord						
Lunel Sud						
CV Lunel						
CV Marsillargues						
Benne supplémentaire						

La benne supplémentaire assure la collecte des zones d'activités de Lunel, des écarts, des grands collectifs de Lunel.

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte avec des bacs individuels de 80 litres pour la majorité. Des bacs plus grands sont placés pour les immeubles collectifs, les entreprises, les campings et les écarts (notamment des 660 litres). Des bacs de 35 ou 50 litres équipent les foyers des centres villes de Lunel et Marsillargues, ainsi que certaines rues étroites des centres de villages.

La campagne de puçage des bacs pour la mise en œuvre de la TEOMI a permis d'adapter la dotation aux besoins des usagers et faire aussi de la maintenance pour les foyers qui ne se sont jamais manifestés.

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2016, le parc de bacs pour la collecte des ordures ménagères est le suivant :

contenance	TOTAL
660L	1 145
600L	7
500L	7
360L	154
340L	103
330L	41
240L	37
180L	524
140L	1 524
120L	514
90L	44
80L	13 546
50L	2 982

35L	179
30L	12
	20 818

b. L'organisation générale des collectes sélectives

- En porte à porte

➢ Les EMR :

Pour les EMR (flaconnages plastique, cartonnettes, briques alimentaires, cannettes aluminium et boîtes de conserve), la totalité du territoire est équipée soit en bacs à couvercle jaune, soit en sacs jaunes :

- une majorité de bacs de 80 ou de 90 litres pour les maisons individuelles, remplacés par des bacs de 140 litres à la demande suite à la baisse de fréquence de collecte et à la campagne de puçage
- les bacs de 120 litres nécessaires pour les familles nombreuses sont remplacés à la demande par des bacs de 180 litres
- des bacs de 660 litres fermés et operculés pour les écarts, et les immeubles collectifs dans lesquels des sacs de pré-collecte ont été distribués à chaque foyer afin de les inciter à trier
- des sacs jaunes d'une capacité de 50 litres pour les centres de villages et les centres villes de Marsillargues et de Lunel. Concernant les centres de village, ce changement a par contre, été imposé aux foyers habitant ces zones, afin de limiter les bacs dans les rues. La collecte reste hebdomadaire pour ne pas nécessiter le stockage au-delà d'une semaine

Les bacs et sacs jaunes ont été achetés par la Communauté de Communes ; la maintenance et les dotations sont assurées par le service gestion des déchets.

L'organisation de la collecte des EMR est détaillée dans le tableau suivant :

	L	*M*	*Me*	*J*	*V*	*S*
Lunel Nord-Est		Tous les 15 jours				
Lunel Nord-Ouest					Tous les 15 jours	
Lunel Sud-Est			Tous les 15 jours			
Lunel Sud-Ouest				Tous les 15 jours		
Lunel Centre Ville (CV)						
Marsillargues		Tous les 15 jours				
Marsillargues CV						
Saussines			Tous les 15 jours			
Saussines CV						

Boisseron			Tous les 15 jours			
Boisseron CV						
Saint Sériès			Tous les 15 jours			
Saint Sériès CV						
Saturargues			Tous les 15 jours			
Saturargues CV						
Villetelle			Tous les 15 jours			
Villetelle CV						
Saint Christol				Tous les 15 jours		
Saint Christol CV						
Vérargues				Tous les 15 jours		
Vérargues CV						
Lunel-Viel				Tous les 15 jours		
Lunel-Viel CV						
Saint Just					Tous les 15 jours	
Saint Just CV						
Saint Nazaire de Pezan					Tous les 15 jours	
Saint Nazaire de Pezan CV						
Galargues		Tous les 15 jours				
Campagne		Tous les 15 jours				
Garrigues		Tous les 15 jours				

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2016, le parc de bacs pour la collecte des emballages ménagers recyclables est le suivant :

contenance	TOTAL
660L	534
340L	18
240L	14
180L	3 381
140L	6 977
120L	91
80L	1 992
	13 007

- Le papier :

La collecte du papier en porte à porte est en place.
Les maisons individuelles sont donc équipées d'une caissette bleue d'une capacité de 36 ou 42 litres (le modèle du dernier marché de fourniture est en effet de 36 litres).
L'habitat collectif et les écarts sont équipés de bacs à couvercle bleu fermés à clef avec un opercule, d'une capacité de 240 litres ; ils sont collectés soit en C1 soit en C 0,5 selon la vitesse à laquelle ils se remplissent.
Quant aux centres villes de Lunel et de Marsillargues, ils ont été équipés de sacs bleus d'une capacité de 30 litres, collectés en C1.

Ces caissettes, bacs et sacs bleus ont été achetées par la Communauté de Communes et la maintenance est assurée par le service gestion des déchets.

L'organisation de la collecte du papier est détaillée dans le tableau suivant :

	L	***M***	***Me***	***J***	***V***	***S***
Lunel Nord-Est					Toutes les 4 semaines	
Lunel Nord-Ouest			Toutes les 4 semaines			
Lunel Sud-Est				Toutes les 4 semaines		
Lunel Sud-Ouest	Toutes les 4 semaines					
Lunel Centre Ville (CV)						
Marsillargues		Toutes les 4 semaines				
Marsillargues écarts			Toutes les 4 semaines			
Marsillargues CV						
Saussines	Toutes les 4 semaines					
Boisseron	Toutes les 4 semaines					
Saint Sériès	Toutes les 4 semaines					
Saturargues	Toutes les 4 semaines					
Villetelle	Toutes les 4 semaines					
Saint Christol					Toutes les 4 semaines	
Vérargues					Toutes les 4 semaines	
Lunel-Viel					Toutes les 4 semaines	
Saint Just				Toutes les 4 semaines		
Saint Nazaire de Pezan				Toutes les 4 semaines		
Galargues		Toutes les 4 semaines				
Campagne		Toutes les 4 semaines				

Garrigues		Toutes les 4 semaines				

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2016, le parc de bacs pour la collecte des emballages ménagers recyclables est le suivant :

contenance	TOTAL
Caissettes	11 805
240L	677
140L	1
80L	3
	12 486

- Maintenance et gestion des parcs de bacs gris, jaunes ainsi que des et sacs jaunes et bleus, et des caissettes bleues

En 2017, le service gestion des déchets, a réalisé **8 332 interventions** chez les usagers pour livrer ou faire une action de maintenance de bacs, soit 4,3 % de plus qu'en 2016.

- Ferraille et DEEE :

Depuis le 1er janvier 2010, le service gestion des déchets assure la collecte de la ferraille et des DEEE en porte en porte sur appel et prise de rendez-vous sur le numéro vert.

Ce sont 6 917 administrés qui ont été collectés en 2016, **soit 8,7 % de moins qu'en 2016** (perte de 6 % déjà en 2016 par rapport à 2015).

L'organisation de la collecte est calée sur le zonage des tournées de collecte des ordures ménagères, avec l'organisation d'une collecte par semaine sur chaque zone.

Le jour de la collecte est variable et modifié chaque semaine afin d'éviter l'organisation de tournées « parallèles » à ce service.

Les usagers appellent le numéro vert et prennent rendez-vous pour une collecte en porte à porte au plus tard une semaine après.

Un tri des matériaux nobles est effectué. Ils sont vendus séparément afin d'obtenir des recettes supérieures.

Sur les 482,34 tonnes de matériaux collectés, on trouve :

- 303,92 tonnes de ferraille classique pour une recette de 35 929,80 €
- 2,62 T de cuivre, aluminium, laiton, zinc, plomb et câbles en cuivre pour une recette de 2 414,05 €
- 176,8 tonnes de DEEE pour une recette de 14 316,41 €.
- 3,874 tonnes de batteries pour une recette de 2 477,30 €

- Encombrants en centre-ville de Lunel

Historiquement, une convention a été signée avec la Ville de Lunel afin que la Communauté de communes reprenne la compétence de collecte des encombrants à compter du 1er juin 2012. Cette convention s'est terminée le 1er août 2013.

Seul le centre-ville de Lunel était collecté **sur appel** (périmètre de la collecte en C6 des OM). Afin de limiter les dépôts faits par les usagers ne respectant pas le système, une collecte hebdomadaire était réalisée sur tout ce périmètre.

Par la suite, c'est la commune de Lunel qui assure le nettoyage des encombrants tous les jours jusqu'au 31 décembre 2014.

La Communauté de communes du Pays de Lunel assume entièrement sa compétence au 1er janvier 2015 : une collecte est réalisée sur le centre-ville de Lunel et celui de Marsillargues 3 fois par semaine, afin d'enlever les dépôts sauvages.

Bilan :

- Commune de Lunel : 431 mini-bennes ont été évacuées du périmètre, soit une estimation de 1 293 m^3 pour l'année avec une moyenne 3,28 camions le mardi, 3,01 le jeudi et 2,77 le samedi.
- Commune de Marsillargues : 238 mini-bennes pour l'année, soit 714 m^3 avec une moyenne de 1,84 camions le lundi, 1,67 le mercredi et 1,98 le vendredi.
- On estime que le tonnage correspondant est de 260,9 tonnes, d'après une densité appliquée de 130 kg/m^3.

La répartition des déchets collectés est la suivante :

- 24 % d'encombrants
- 11 % de ferraille et DEEE
- 23 % de cartons
- 22 % de bois et meubles
- 15 % de végétaux
- 5 % de gravats

Par rapport à 2016, on constate une hausse de 8,2 % des tonnages collectés. Par contre, la répartition montre une augmentation très forte de la part des végétaux et une baisse de la ferraille. On déplore quand même encore la présence non négligeable de gravats.

- En apport volontaire

- Le verre

Depuis la généralisation de la collecte en porte à porte du papier et des emballages recyclables, seules restent les colonnes d'apport volontaire pour le verre.
Le taux d'équipement est conforme aux préconisations d'Eco-Emballages afin d'obtenir de bon résultats de collecte.

au 31 décembre 2017	**colonnes verre**	**Nbre hab / colonne**
St Christol	9	159
Vérargues	7	106

Lunel Viel	18	213
St Nazaire de Pezan	5	123
Boisseron	7	275
Saussines	3	334
St Sériès	6	160
Saturargues	9	105
Villetelle	3	494
Marsillargues	32	196
St Just	14	221
Galargues	5	142
Campagne	1	321
Garrigues	1	178
Lunel	65	387
Déchèteries	7	
Campings	5	
TOTAL	**197**	**247**

197 colonnes sont donc en service, dont 93 colonnes enterrées (47 %).
Le parc de colonnes à verre en place est propriété de la Communauté.

Bilan des actions de maintenance du parc de colonnes à verre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
remplacement de colonne brûlée	1	2	-	3	-	-	2				
remplacement d'une vieille colonne[6]	-	1	-	2	-	1	-		1		1
remplacement d'une colonne cassée	2	2	2	4	-	10	4		1	4	2
Remplacement par une colonne enterrée ou aérienne	1	3	2	10	3	15	23	13	6	7	8
Pompage eaux colonnes enterrées								6	1		
Maintenance bornes colonnes enterrées								17	75		6
Retrait de colonne				2	1	2	1	4	5	4	4
nouvelle colonne installée	-	9	2	6	-	3	5	1	5	4	3
Colonne déplacée	-	-	-	1	-	-	1				

Au 31 décembre 2017, il y a 40 colonnes en stock qui sont utilisables pour la maintenance, qui viennent essentiellement des échanges avec les colonnes enterrées.

- Les vêtements :

La Communauté de Communes a signé le 17 novembre 2008 une convention pour la collecte des textiles en colonnes d'apport volontaire.
La société place gratuitement sur les emplacements validés par chaque commune des colonnes de 3 m^3 permettant de collecter les articles suivants :

- tous les vêtements et chaussures
- linge de maison et d'ameublement

Elle se charge ensuite de collecter ces colonnes de manière régulière et de diriger le textile selon sa qualité vers des centres de vêtements d'occasion, ou vers des filières d'utilisation de fibres textiles devenues alors matière première.

[6] les vieilles colonnes sont des colonnes qui appartenaient aux mairies et qui ont été reprises par la CCPL

Bilan : 34 colonnes sont en place au 31 décembre 2016.
138,58 tonnes ont pu être récupérées en 2017, soit 2.85 kg/hab.an (pour 134 tonnes en 2016).

- En déchèteries

La communauté de communes est équipée de 3 déchèteries, soit une déchèterie pour 16 260 habitants.
Elles sont situées de manière à ce que chaque usager soit à moins de 10 minutes de l'un des 3 sites.

☞La localisation des 3 déchèteries :

- Saturargues : sur le rond-point de l'échangeur A9
- Marsillargues : chemin des prés
- Lunel : chemin du Fesc

☞Les horaires :

Les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.

- <u>Déchèterie de Lunel, fermée le dimanche</u>
  - Du 02 mai au 30 septembre :

  lundi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30

  - Du 1er octobre au 30 avril :

  lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

- <u>Déchèterie de Marsillargues,</u> fermée le jeudi et le dimanche
  - Du 02 mai au 30 septembre :

  lundi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30

  - Du 1er octobre au 30 avril :

  lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

- <u>Déchèterie de Saturargues</u>, fermée le dimanche
  - Toute l'année

  Lundi au vendredi 7h30-12h00 et 13h30-17h30

  Samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

☞Les déchets qui peuvent y être déposés :

- Emballages en verre
- papier / carton
- encombrants
- piles et accumulateurs
- plastiques agricoles (uniquement à Marsillargues)
- huile de vidange et bidons souillés
- déchets inertes
- végétaux
- bois

- déchets non recyclables et non incinérables : tel que le placoplâtre par exemple
- pneus
- DMS
- vêtements

☞Les déchets qui y sont refusés :

- les OM résiduelles qui ne sont pas du carton, du papier ou du verre d'emballage
- les cadavres d'animaux
- les DIS
- les déchets explosifs, radioactifs ou amiantés
- ferraille
- DEEE

☞Les particuliers peuvent accéder à la déchèterie grâce à une carte d'accès gratuite, remise dans les mairies ou la Communauté de Communes pour Lunel, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules concernés.

Des autorisations temporaires sont données à titre exceptionnel lors de prêt de véhicules ou de location. Elles ne sont délivrées que par la Communauté de Communes.

Les dépôts réalisés avec un véhicule de type professionnels (camion plateau, fourgon…) font l'objet d'autorisations spéciales, impliquant une facturation par la suite, selon les tarifs appliqués aux professionnels.

En 2017, 145 autorisations payantes, 26 autorisations gratuites et 1 820 cartes d'accès en déchèteries (dont 980 à l'accueil de la CCPL) ont été remises.

☞Les habitants de la commune de Saussines, Galargues, Campagne et Garrigues doivent se présenter à la déchèterie de Sommières (Communauté de Communes du Pays de Sommières). Une convention a été signée : la Communauté de communes du Pays de Lunel verse une contribution financière à la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

☞L'évolution du nombre annuel de visites des particuliers est le suivant :

nombre de visites	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Marsillargues	18 943	17 706	16 041	11 124	10 826	22 302	24 356	24 382	25 767	26 595	28 112	28 919
Lunel	40 231	54 096	52 223	56 964	58 646	60 746	58 475	59 657	62 150	67 614	68 011	74 096
Saturargues	34 556	40 439	36 284	41 223	45 685	47 566	39787	46 358	46 623	50 577	51 946	60 505
Total	**93 730**	**112 241**	**104 548**	**109 311**	**115 157**	**130 614**	**122 618**	**130 397**	**134 540**	**144 786**	**148 069**	**163 520**

La fréquentation des particuliers en déchèterie a encore augmenté de 10.4 % par rapport à 2016.

Les moyennes journalières (hors professionnels) sont de :

- 113 passages par jour pour 1 gardien à Marsillargues
- 245 passages par jour pour 3 gardiens à Lunel
- 200 passages par jour pour 3 gardiens à Saturargues

☞Apports des mairies en déchèterie :

Communes	Apports en m^3
Lunel (ST + Nicollin)	3 483,68
Lunel-Viel	358
Marsillargues	685,2
Saint Just	244,7
Saint Nazaire de Pezan	72,5
Saussines	35
Vérargues	123
Galargues	0
Campagne	0
Garrigues	0
Boisseron	98,5
Saint Sériès	13,5
Saturargues	240
Saint Christol	299
Villetelle	81
Autres administrations	100,5
Régie	4 073,5
CCPL	42
TOTAL	**9 950,08**

Ce volume représente 5,67 % des volumes globaux évacués des déchèteries, et **27,8 % de plus qu'en 2016.**

2. La collecte des déchets non ménagers

Ces déchets sont collectés :

- lors de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des EMR et du papier
- par les agents du service déchets :

  - ce sont les cartons et cagettes des professionnels du centre-ville de Lunel qui sont collectés en porte à porte. Au 31 décembre 2017, ce sont 137 commerces qui sont concernés. Les cartons rejoignent ensuite les apports en déchèteries, résultats ci-dessous :

-	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
poids cartons collectés en tonnes	**313,22**	**61,6**	**58,18**	**71,92**	**94,54**	**119,6***	**54,6***	**134,61***	**176,68 ***	**151,20***	**259,77***	**295,65***	**297,85***

* estimation en fonction des volumes collectés, la séparation ne se faisant plus en déchèterie

  - les déchets métalliques collectés en porte à porte et redirigés vers des bennes entreposés dans les services techniques de la Communauté de communes

- Lors des fêtes votives :
  - le verre des cafetiers et des bodegas est collecté en porte à porte lors des fêtes. Il est à noter que le verre étant interdit par arrêté préfectoral.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnes de verre collectées	14,06	12,2	12,38	13,2	10,6	9,00	10,22	9,8	8,92	12,92	11,82	11,00	11,44

  - Les huiles de fritures des bodégas sont récupérées dans des fûts pendant les fêtes des communes, afin d'être collectées et traitées par une entreprise agréée. Depuis 2008, le service a été proposé à toutes les communes (jusqu'ici seules les communes de Lunel et Marsillargues étaient équipées). Les déchèteries récupèrent également les huiles cette année.

- Dans les déchèteries :

Depuis le 1er janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est devenu payant.

Les tarifs dépendent du type de matériau déposé et du volume estimé. Ils ont été modifiés au 1er avril 2017 pour tenir compte de l'évolution du coût du service et se rapprocher des tarifs pratiqués dans les collectivités environnantes.

Matériau	Jusqu'au 31 mars 2017 Tarif au m³	1er avril 2017 Tarif au m³
Gravats	12 €	24 €
Encombrants	12 €	24 €
Bois	10 €	20 €
Plastiques agricoles	8 €	8 €
Déchets non incinérables et non recyclables	20 €	28 €
Végétaux	9 € en déchèterie et 5 € au site de broyage	16 € en déchèterie et 13 € au site de broyage
Forfait volume inférieur à 0,5 m³	5 €	12 €

Les professionnels doivent signer un contrat afin de pouvoir accéder aux déchèteries. Celui-ci précise notamment le règlement des déchèteries et le mode de recouvrement des paiements. Chaque professionnel obtient en échange une carte individualisée et numérotée afin que le gardien puisse attribuer chaque dépôt à une entreprise. La facturation est déclenchée de façon mensuelle ou dès que le montant de 20 € est atteint, soit postérieurement au dépôt.

Bilan :

1 000 entreprises ont un contrat au 31 décembre 2017 dont 24 administrations, 57 agriculteurs, 406 commerçants, 504 artisans et 9 salariés rémunérés en chèque emploi service, soit 49 contrats de plus qu'en 2016.

Selon les données retournées par les gardiens permettant de facturer les professionnels, ce sont 14 257 m³ qui ont été déposés, soit 8,13 % des volumes entrants en déchèterie.

Il est très difficile pour les gardiens d'estimer les volumes déposés. Une pesée à l'aide d'un pont bascule aurait été plus adaptée, mais l'investissement aurait été très important alors que cette procédure est temporaire et en attente de la mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels et développée par une entreprise privée.

La mise en place de l'accès payant permet de respecter la loi, mais aussi de favoriser l'initiative privée qui nous permettrait ne plus avoir à gérer les déchets des professionnels.

Le montant titré en 2017 est de **163 927,98 € (soit 31 % de plus qu'en 2016).** Cette augmentation est directement liée à l'augmentation des tarifs au 1er avril 2017. Le taux d'impayés 2017 est de 8 % au 7 juin 2018, après avoir pratiqué un certain nombre d'interdictions d'accès et l'intervention de la perception. Ce taux est plus fort que les années précédentes et on peut faire un lien avec l'augmentation des tarifs.

Les graphes suivants présentent la proportion en volume des apports des professionnels en déchèteries en 2017.

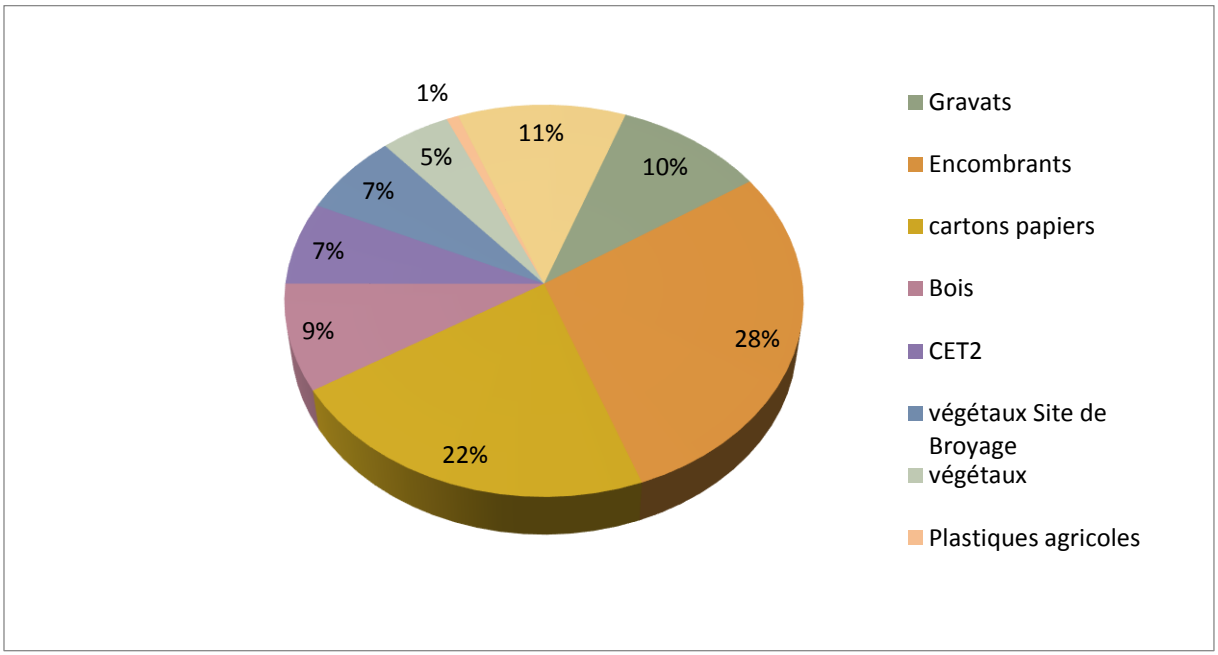

Les pourcentages des gravats ont diminué de 17 à 10 %, alors que ceux des cartons ont augmenté de 17 à 22%. Les encombrants sont également en hausse de 25 à 28%.

C'est le service déchets qui assure la saisie de tous les bons de dépôt dans le logiciel de facturation, l'émission des factures, ainsi que le recouvrement des paiements par le biais d'une régie de recettes.

1 984 factures ont été émises de décembre 2016 à novembre 2017, soit 31 % de plus qu'en 2016.

3. Les tonnages et leur évolution

a. *Collecte en porte à porte*

type	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Evolution 2016-2017
collecte des OM résiduelles	14 039	14 211	14 071	14 074	13 868	13 602	13 078	12 543	12 602	12 576	12 733	**+ 1,25 %**
collecte sélective des EMR *	1 085,34	1 181,46	1 170,92	1 135,94	1 112,92	1 077,7	1 156,02	1 261,52	1262,92	1 224,16	1 176,32	**- 3,91 %**
collecte sélective du papier*	1 072,40	1 090,56	1 031,76	1 056,82	963,06	838,36	795,98	789,58	744,06	740,76	676,64	**+ 8,66 %**
Collecte ferraille et DEEE	-	-	528,01	434,17	458,03	442,92	398,42	403,49	465,87	487,10	486,21	**- 0,18 %**
total	**16 197**	**16 483**	**16 274**	**16 701**	**16 402**	**15 961**	**15 428**	**14 998**	**15 075**	**15 028**	**15 072**	**+ 0,29 %**
Soit en kg/hab.an	**354,5**	**358,67**	**354,11**	**359,96**	**346,25**	**344,46**	**320,62**	**308,58**	**309,02**	**309,47**	**309,62**	

* Refus compris

b. *Collecte en apport volontaire*

type	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Evolution 2016-2017
conteneur verre	1 123,28	1 180	1 175,50	1 190,14	1 192,10	1 122,49	1 187,85	1 268,68	1 366,56	1 305,56	1 366,49	+4,67 %
Conteneur DASRI	0,134	0,402	0,564	0,679	0,704	0,838	0,855	0,844	Arrêt collecte	-	-	
Conteneur vêtements	-	-	52,9	84,3	130,65	Pas de données	133,22	136,13	118,49	134,82	138,58	+2,79 %
total	**1 123**	**1 180**	**1 229**	**1275**	**1303**	**1123**	**1322**	**1 406**	**1 485**	**1 440**	**1 505**	**+4,31 %**
Soit en kg/hab.an	**24,6**	**25,68**	**26,74**	**27,48**	**27,51**	**24,24**	**27,47**	**28,92**	**30,44**	**29,65**	**30,92**	

Ci-dessous se trouve le détail de la collecte sélective du verre commune par commune. Les apports des colonnes de déchèteries sont comptabilisés et reportés sur les communes concernées.

classement 2017		**Kg/hab.an 2010**	**Kg/hab.an 2011**	**Kg/hab.an 2012**	**Kg/hab.an 2013**	**Kg/hab.an 2014**	**Kg/hab.an 2015**	**Kg/hab.an 2016**	**Kg/hab.an 2017**
1	**Saturargues**	39,02	31,39	46,92	46.59	56,18	52,94	45,09	72.50
2	**Saint Nazaire de Pezan**	26,13	24,43	36,01	43,42	52,92	45,86	46,19	62.41
3	**Saint Sériès**	31,57	31,90	34,38	38,17	39,66	50,70	44,77	52.96
4	**Vérargues**	35,94	34,50	39,52	40,16	43,29	37,82	41	50.70
5	**Saint Christol**	38,11	33,84	33,77	45,66	36,02	35,74	34,16	48.97
6	**Saint Just**	25,74	28,89	31,57	33,95	38,08	34,15	33,20	38.43
7	**Lunel-Viel**	26,85	26,13	28,76	28	36,43	33,25	27,03	35.56
8	**Boisseron**	33,32	29,50	50,84	27.82	29,77	34,34	23,70	35.04
9	**Marsillargues**	24,63	26,72	28,91	26,46	32,97	32,56	25,99	33.58
10	**Galargues**	-	-	-	33,66	39,53	27,67	24,67	32.07
11	**Villetelle**	26,41	24,39	35,18	25,90	28,42	32,15	29	29.56
12	**Saussines**	27,44	23,68	51,50	27,88	30,59	31,50	29,17	27.59
13	**Garrigues**	-	-	-	55,63	47,30	26,54	35,80	26.97
14	**Campagne**	-	-	-	44,20	59,48	20,03	21,03	21.73
15	**Lunel**	16,56	15,09	19,18	19,03	41,67	20,48	21,08	20.75

Le système de pesage étant différent d'un collecteur à l'autre, et sa fiabilité étant souvent contestable, ces chiffres sont à prendre avec précaution, ils sont comparables sur une même année mais difficilement d'une année sur l'autre.

La facturation ne se fait de toute façon que sur les poids réellement livrés à la Verrerie, la pesée embarquée n'est qu'une information nous permettant de jauger la performance de chaque colonne.

Le tonnage collecté dans les campings est 23,1 tonnes.

Le poids collecté en déchèterie est reporté sur chaque commune d'après les listings des fréquentations des usagers.

c. Les déchèteries

Matériaux	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	**Evolution 2016-2017**
encombrants	4 715	4 831	4 305	3 071	3075	3 384	3 640	4 009	4 585	**+14,4%**
déchets inertes non recyclables	10 705	10 827	12 069	13 000	13 378	1 263	680	762	227	**-70%**
Déchets inertes recyclables	-	-	-	-	-	5585	6369	7 310	7 477	**+2,3%**
ferraille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**-**
cartons	593	670,02	657,23	653	713	789	781	696	760	**+9,2%**
végétaux	4 897	5 546,72	5 615,94	5 726	4895	5 576	6937	5 563	5 887	**+5,8%**
Bois	1 394	1 475,15	1 661,32	1 894	1880	2 065	2175	2 081	2 454	**+17,9%**
Meubles	-	-	-	-	-	-	-	55	88	**+60%**
Déchets non recyclables non incinérables	658	538	1 157,84	1 492	1528	1 168	1168	951	958	**+0,7%**
Huile de vidange	18,3	18,09	15,39	13,95	19,17	18,90	9,9	16,86	20,28	**+20,3%**
Batteries	5,98	2,32	5,78	9,507	6,371	5,51	5,354	4,637	3,874	**-16,4%**
Pneus	18,7	8,23	23,54	17,64	17,52	13,49	17,45	26,86	22	**-18%**
Plastiques agricoles	0	0	22,14	13,58	32,50	0	23,20	28,22	24	**-14,9%**
piles et accumulateurs	2,611	2,283	2,1	2,322	2,022	2,298	2,147	2,09	1,96	**-6,2%**
DEEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
bidons souillés d'huile de vidange	27,29	29,98	36,47	40,17	40,08	47,05	49,47	44,21	52,49	**+18,7%**
DMS										
Total	**23 567**	**24 085**	**26 033**	**26 384**	**25 995**	**20 304**	**22 026**	**21 547**	**22 561**	**+4,7%**
soit en kg/hab.an	**513**	**519**	**550**	**569**	**561**	**436**	**451**	**444**	**463**	

Le nombre de bennes de déchèteries évacuées pour l'année 2017 pour certains matériaux est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre de bennes	volume des bennes
Cartons	623	30 m³
Encombrants	1 757	30 m³
Ferrailles	67	30 m³
Déchets inertes recyclables	993	10 m³
Déchets inertes non recyclables	30	10 m³
Végétaux	2 224	30 m³
Verre	1	10 m³
Bois	648	30 m³
CET II	183	30 m³
Pneus	**1**	30 m³
	6 527	

Le nombre de rotations de bennes a augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente et régulièrement depuis 2014 (+31 % en 3 ans)

4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

a. *Les filières de traitement au 31 décembre 2016*

Selon les matériaux, plusieurs filières se succèdent.

	premières filières		**deuxièmes filières**
Matériau	**Unité de traitement ou filière de prise en charge**	**Mode de traitement**	
OM résiduelles et encombrants	UIOM Ocréal 34400 Lunel Viel contrat avec le SMEPE	-incinération avec production d'électricité -les encombrants sont broyés avant d'être incinérés	-ferrailles : recyclage – SOLAC à Fos sur Mer (13) -mâchefers : maturation – plateforme de Vedène (84) puis utilisation en sous couche routière -cendres et boues : stockage en CET I à Bellegarde (30)
EMR	Centre de tri de Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri et mise en balles	-refus de tri : traitement UIOM Ocréal -les sites de recyclage des matériaux soutenus par Eco Emballages dans le cadre de la reprise garantie : • plastiques ➔ PAPREC (44 700 Orvault) • cartons ➔ COVED (95 815 Argenteuil) • briques ➔ COVED (95 815 Argenteuil) • aluminium ➔ COVED (95 815 Argenteuil) • acier ➔ COVED (95 815 Argenteuil)
papier / journaux / magazines	Centre de tri de Delta Recyclage	tri	-recyclage : papeteries Etienne (13000 Arles)

	34130 Lansargues		
verre	Verrerie du Languedoc 30310 Vergèze	tri et recyclage	
déchets inertes	LRM 34403 Lunel	stockage	
ferraille	Durand Récupération 30900 Nîmes	Regroupement et broyage	-recyclage en aciéries : Fonderies françaises (ASCO) ou fonderies espagnoles (FRAGNOR / CELSA)
cartons (déchèteries)	Centre de tri Delta Recyclage 34130 Lansargues	tri	-recyclage : soit filière Eco Emballages (COVED Argenteuil), soit filière professionnelles (autres papeteries)
végétaux	Site de broyage Services techniques de la Communauté de Communes 34590 Marsillargues	broyage	-le broyat a été évacué par différents prestataire et sur plusieurs sites, avec cependant le même traitement : le compostage
plastiques agricoles	COVED 26230 Roussas	recyclage	
batteries	Durand Récupération 30900 Nîmes	collecte et regroupement	-transfert sur le site de la Société de traitement chimique des métaux de Bazoches les Gallerandes (45) pour subir traitement adéquat : broyage, puis neutralisation des acides et séparation des différents composants pour être recyclés à 90%

Piles et accumulateurs	ACOOR Environnement 33610 Cestas	collecte et regroupement	- transfert sur un centre de tri, puis selon leur nature, les piles et accumulateurs rejoignent différents sites pour que les métaux qu'ils contiennent soient recyclés contrat avec COREPILE 75016 Paris
pneus	filière ALIAPUR, dont le collecteur est SMN Montpellier	collecte et regroupement	-incinération en cimenteries en tant que combustible
Cartouches d'encre	PRO-XL 34 055 Montpellier	collecte et regroupement	-la société INNOTEC revalorise les cartouches d'encre usagées en les remettants en état (en changeant les pièces d'usure) et en refaisant des produits équivalents aux produits neufs.
huile de vidange	TRIADIS 34 420 Villeneuve les Béziers	collecte et regroupement	-huile de vidange : incinération en cimenterie en tant que combustible
Bois	Sud Broyage 30 900 Nîmes	Tri et broyage	-transfert en Italie pour recyclage en panneaux de particules
Déchets non recyclables non incinérables	SITA SUD 34 740 Vendargues	Regroupement	-enfouissement en CET II :
DEEE	Filière ECOLOGIC dont le collecteur est Varray Parisi 34 Castelnau le lez	tri, démantèlement, broyage	-une fois séparés, les différents matériaux (cartes électroniques, métaux ferreux et non ferreux, plastiques…) sont dirigés vers des filières de recyclage ou de traitement adéquat
DMS	Filière ECODDS dont le collecteur est TRIADIS	collecte et regroupement	-selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, neutralisation,

	34 420 Villeneuve les Béziers		prétraitement)
Vêtements	ABI D'OC 30 Vauvert	Collecte et regroupement	-selon sa qualité, le textile est repris dans des centres de vêtements d'occasion ou dans des filières d'utilisation des fibres textiles devenues alors matière première
Meubles	Filière Eco-mobilier dont le collecteur est PAPREC 30 260 Liouc	Collecte et regroupement	selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, élimination)

b. *Le site de broyage :*

Le site de broyage des végétaux de la Communauté de Communes du Pays de Lunel se situe sur le site des services techniques de la communauté, route du Pont de Lunel, à Marsillargues. Ce site était géré en régie directe avec du personnel de la communauté jusqu'en 2016.

En 2017, un prestataire intervient pour assurer le broyage des déchets verts issus des déchèteries et amenés directement par les professionnels.

L'augmentation constante des quantités de déchets produits, tant par les particuliers que les professionnels, a poussé les collectivités à développer les filières de recyclage et de valorisation. Après des efforts par la mise en place d'opérations de collecte et de tri des déchets d'emballages, c'est la valorisation des déchets organiques qui doit prendre de l'ampleur. Le compostage, procédé naturel de valorisation et de stabilisation de ces déchets, s'inscrit entièrement dans cette évolution, en permettant une valorisation agricole.

Une **expérimentation de compostage de déchets verts a été lancée dès 2011** sur les services techniques de la CCPL. MicroTerra, installé à Via Innova, apporte une assistance technique et un soutien méthodologique aux équipes de la Communauté de Communes. Cette expérimentation a pu démontrer la capacité technique de nos équipes à obtenir un compost de haute qualité sur un cycle court de production (moins de 3 mois) alors que les autres plateformes l'obtiennent en 5-6 mois. Les taches ont été optimisées permettant d'intervenir de façon limitée à 2 ½ journées par semaine. Avec l'implication des équipes, la technique est désormais maîtrisée, le matériel est correctement utilisé et la qualité des déchets verts s'est également améliorée (peu d'indésirables).

Avec le soutien de MicroTerra, l'année 2017 a permis de poursuivre l'expérimentation et de confirmer une nouvelle fois que **la demande en compost est bien réelle et relativement diversifiée sur le territoire : particuliers, services techniques municipaux, jardins partagés, paysagistes et agriculteurs** ont utilisé le compost.

La production de compost en 2017 :

Expérimentation Bilan 2017	**Lot N°12**	**Lot N°13**	**Lot N°14**	**Lot N°15 En cours**
Criblage	Criblé le 24/10/16	Criblé le 20/05/17	Criblé le 24/10/17	Criblage janvier 2018
Analyses	Analysé le 08/11/16	Analysé le 01/06/17	Analysé le 09/11/17	Analyses janvier 2018
Conformité Norme NFU 44-051	OK	OK	OK	
Tonnage	130 t de broyat 4 andains	130 t de broyat 4 andains	130 t de broyat 4 andains	130 t de broyat 4 andains
Destinataires utilisateurs	Services techniques municipaux, agriculteurs,	Services techniques municipaux et agriculteurs	Services techniques municipaux, agriculteurs et	Services techniques municipaux et

	paysagistes et particuliers (sacs en déchèterie) + opération « sapin de Noël »		particuliers (sacs en déchèterie pour opération « sapin de Noël »)	agriculteurs

La distribution de compost en 2017 :

Distribution de sacs de 30 L

- au cours du marché aux fleurs de Lunel-Viel ;
- une opération de collecte des sapins à Noël avec remise d'un sac de compost sur la déchèterie de Lunel.

Distribution aux communes

La plupart des communes viennent régulièrement récupérer du compost pour leurs espaces verts. Le passage au zéro phyto a permis de développer de nouvelles initiatives nécessitant le recours aux amendements organiques tels que le compost.

Commune	**Quantités retirées et estimées** (selon comptage Services Techniques)
Boisseron	
Campagne	
Galargues	1 tonne
Garrigues	6 tonnes
Lunel	5,5 tonnes
Lunel-Viel	
Marsillargues	
Saint-Christol	2 tonnes
Saint-Just	
Saturargues	
Saussines	
Saint-Nazaire de Pézan	
Saint-Sériès	2 tonnes
Vérargues	
Villetelle	4 tonnes

Total	**20,5 tonnes** (60,5 tonnes en 2016)

Distribution aux agriculteurs

Avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, de nombreux agriculteurs ont utilisé et expérimenté l'usage du compost, quel que soit les cultures (maraichage, grandes cultures, arboriculture et même vignes). La station expérimentale du CEHM a également évalué l'effet d'apport de compost de déchets verts sur plantation de melon en 2005. En 2017, plusieurs agriculteurs ont utilisé ce compost :

- **50 tonnes** à M. SOLIGNAC (viticulture à Saint-Sériès)
- **100 tonnes** à SOLDIVE (maraichage à Marsillargues)
- **25 tonnes** à M. SUQUET (céréalier à Saint-Just)
- **50 tonnes** à M. GUINAND (viticulture à Saint-Christol)

Par courrier en date du 08/02/17, la Chambre d'Agriculture a rappelé tout l'intérêt et le besoin de la profession agricole locale en compost de déchets verts.

c. *La décharge brute de Marsillargues*

Le suivi du site s'est mis en place selon l'Arrêté Préfectoral complémentaire n°99-I-1729, du 29 juin 1999.
Un rapport pour l'année 2017 fait l'objet d'un autre document et est approuvé également au conseil de Communauté du 29 juin 2018.
Pour toute information, se reporter à ce rapport.

d. *Les composteurs individuels et collectifs*

L'opération compostage individuel a commencé en juin 1999, elle s'est poursuivie depuis.

Au 31 décembre 2017, le bilan est le suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	**foyers équipés**	% foyers pavillonnaires équipés
Boisseron	16	5	24	17	27	66	24	19	18	14	**434**	44,88
Lunel	135	18	228	100	310	714	219	129	113	105	**3383**	36,01
Lunel-Viel	25	5	44	17	46	41	34	23	28	27	**561**	34,33
Marsillargues	26	4	92	22	65	123	47	29	18	2	**7246**	24,91
Saturargues	3	-2	12	3	21	9	12	13	7	3	**175**	38,63
Saussines	8	0	20	4	27	59	10	6	6	5	**239**	48,28
St Christol	17	0	14	12	32	37	9	7	3	6	**276**	36,56
St Just	24	3	32	20	47	92	30	20	12	13	**489**	33,96
St Nazaire	6	-6	2	3	7	13	5	3	2	2	**85**	25,91
St Sériès	5	0	7	2	22	56	8	6	3	10	**212**	46,19

Vérargues	1	23	8	2	13	12	6	2	5	0	**133**	47,16
Villetelle	11	2	16	5	36	47	20	10	5	9	**292**	45,20
Galargues					49	18	63	3	9	5	**80**	22,22
Campagne					28	8	25	0	0	1	**26**	16,05
Garrigues					15	7	10	2	5	4	**21**	20,39
total	**288**	**52**	**499**	207	653	1302	**522**	**272**	**234**	**206**	**7 132**	**34,97**

Le suivi du compostage permet de mettre à jour la base de données.
Au 31 décembre 2017 : 7 132 foyers sont équipés sur le territoire de la Communauté de Communes, concernant une population estimée à 17 830 personnes.
Lors des réunions de remises, il a été demandé aux foyers désirant s'équiper d'un composteur de signer une convention d'engagement.

Par ailleurs**, le compostage collectif** a commencé à se développer depuis fin 2014. Il s'agit de permettre à des foyers qui ne peuvent avoir de composteurs individuels de composter quand même, mais sur des sites collectifs.
La Communauté de communes met à disposition le matériel ainsi que des bioseaux, distribués aux volontaires lors de l'inauguration du site. Le maître composteur est chargé de conseiller et aider les usagers afin que le site fonctionne normalement.
Au 31 décembre 2017, répartition des sites collectifs :

Communes	Cœur de village	Résidences collectives	Etablissements publics	Entreprises
Boisseron			1	1
Lunel		5	5	8
Lunel-Viel				2
Marsillargues	2	1		1
Saturargues	1		1	
Saussines	1			
St Christol	1		1	1
St Just	1	1		
St Nazaire	1			
St Sériès	1	1	1	
Vérargues				
Villetelle			1	
Galargues	1			
Campagne				
Garrigues				
TOTAL	**9**	**8**	**10**	**13**

5. La prévention des déchets et les actions de communication :

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a signé un accord-cadre avec l'ADEME le 1er août 2012, afin de mettre en place un programme local de prévention des déchets. La contractualisation a pris fin le 31 juillet 2017.
Deux comités de suivi ont été organisés avec l'ADEME les 14 février et 6 juillet 2017.

Le comité de pilotage, avec les partenaires, s'est déroulé le 15 février 2017.
Afin de clôturer la convention, une enquête téléphonique a été réalisée auprès de 700 foyers du territoire en mai 2017.

En parallèle, la CCPL a répondu à l'appel à projet de la délégation régionale de l'ADEME Occitanie « Territoires économes en ressources », dans l'objectif de mettre en place sur son territoire une politique d'économie circulaire. Il s'agit de poursuivre l'engagement pris dans la gestion et la réduction des déchets tout en impliquant les acteurs du monde économique et de l'économie sociale et solidaire afin de favoriser l'émergence d'une stratégie globale d'économie circulaire. En 2017, elle a ainsi lancé une étude de préfiguration et déposé auprès de l'ADEME un dossier de candidature.

AXE 1 – PROMOUVOIR LE COMPOSTAGE ET LE JARDINAGE AU NATUREL

Action 1 – Promouvoir le compostage et le jardinage au naturel

Equipement et remise du matériel :
- 206 nouveaux foyers dotés d'un composteur, 17 foyers avec un deuxième composteur,
- 15 nouveaux foyers équipés d'un lombricomposteur,

Animations :
- 2 stands sur le compostage à l'occasion de manifestations spécifiques (marchés aux fleurs…),
- 5 stands de sensibilisation en jardinerie,
- 1 intervention auprès d'enfants en ALSH et ALAE (compostage et jardinage au naturel),
- 21 ½ journées d'animation dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement.

Action 2 – Promouvoir le compostage partagé

Installation de nouveaux sites de compostage en cœur de village, en pied d'immeuble, en entreprise et en établissement public :
- 2 sites en **cœur de village** : Saint-Sériés (octobre) et Galargues (avril),
- 3 sites en **pied d'immeuble** : deux à Lunel (juin et septembre), un à Saint-Sériès (septembre),
- 1 site en **entreprise** : Lunel (avril)
- 3 sites en **établissement public** : un à Villetelle (mars), un site à Lunel et un à Boisseron (octobre).

Afin de développer les sites en pied d'immeuble, une visite du site de compostage du Val Fleuri a été organisée le 29 avril 2017 pour les membres des conseils syndicaux, en partenariat avec la référente du site. Si une seule copropriété était représentée, cette visite a débouché sur l'installation d'un site dans cette résidence en septembre de la même année.

Afin de dynamiser les sites collectifs déjà installés, des animations ont été organisées dans trois résidences. Elles avaient pour objectifs de rappeler les consignes, montrer les manipulations et éventuellement distribuer du compost. Le bilan est mitigé puisque une personne seulement est venue dans une résidence, onze dans une autre.

La mise en place du tri des végétaux se poursuit, avec le déploiement en septembre dans les deux cimetières de Lunel pour broyage et compostage :
- Organisation d'une réunion sur sites avec les gardiens,
- Mise en place d'une communication spécifique avec le service Communication de la ville,
- Visites régulières,

- Organisation d'une visite de la plateforme de compostage de Marsillargues.

AXE 2 – LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Action 3 – Sensibiliser au gaspillage alimentaire

Avec entre 70 grammes (primaires) à 150 grammes (lycéens) de nourriture jetée par élève et par repas en restauration scolaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité. Pour réduire ces déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a élaboré un kit de sensibilisation inspiré de l'univers du jeu vidéo, le « Gaspi Game ».

A la cantine, les élèves des restaurants scolaires jettent parfois même sans se questionner sur ces automatismes. Pour leur faire prendre conscience de ce gâchis sans les culpabiliser, deux kits de sensibilisation au gaspillage alimentaire ont été réalisés en 2017 :

- Un kit pour les primaires,
- Un kit pour les collégiens et les lycéens.

Depuis le 21 mars 2017, ils sont prêtés aux cantines scolaires et ALSH pour une durée de 15 jours à 3 semaines. Ils se décomposent en 3 étapes : sensibiliser ; instaurer les bonnes pratiques et évaluer ; mesurer, adapter.

Ils sont composés d'outils simples à utiliser :

- des affiches à poser tout le long du trajet des élèves ;
- une urne à pain permettant de mesurer le gaspillage du pain ;
- une fresque sur le parcours de la tomate, du champ à l'assiette ou à la poubelle ;
- des tabliers pour le personnel ;
- des serviettes en papier pour évaluer individuellement ses pratiques ;
- un tableau des scores pour évaluer le gaspillage et montrer la progression aux élèves.

Entre mars et décembre 2017, les kits ont été prêtés à 15 structures :

- 8 Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP),
- 3 collèges et lycées,
- 4 Accueils de Loisirs sans Hébergements (ALSH).

Soit environ **2200 élèves** sensibilisés.

AXE 3 – REDUIRE LES QUANTITES DE PAPIER

Action 5 – Opération STOP PUB

Aucune action spécifique n'a été menée en 2017 autour du stop-pub. On constate cependant une demande importante dans les lieux de diffusion, notamment à l'accueil de la Communauté de Communes.
L'enquête téléphonique réalisée en mai confirme cette tendance : en 2012, 13 % des foyers du territoire avaient un autocollant sur leur boite aux lettres. Cinq ans plus tard, ils sont 27 % à avoir apposé un stop-pub.

AXE 4 – PROMOUVOIR L'ECO-CONSOMMATION

Action 6 – Promouvoir l'éco-consommation

Animations :

- 3 opérations « caddie maxi-mini déchets » en grande surface,
- 5 opérations « Bar à eau » en déchèterie,
- 4 animations « sac cabas »,
- 18 animations en école primaire.

AXE 5 – FAVORISER LES DEMARCHES ECO-EXEMPLAIRES

Action 7 – Mettre en place une charte « commerce engagé »

Recrutement d'une volontaire en Service Civique à partir d'octobre 2017 pour une durée de 6 mois, afin de mener un suivi des commerçants qui ont participé aux deux opérations.

Action 8 – Devenir une collectivité exemplaire

DDémarche :
Adhésion à la DDémarche et début du diagnostic interne.

Marchés publics / achat de prestations diverses :
La Communauté de Communes a poursuivi sa politique ambitieuse en termes d'achat :

TITRE MARCHÉ	ENVIRONNEMENT		
	CRITERE	CLAUSE	AUTRE
Contrat de nettoyage des locaux de Via Innova	Non	OUI	Non
Marché de fourniture de composteurs individuels et de bio-seaux pour la CCPL	Non	OUI	Non
Marché de fourniture de Papeterie imprimée pour la CCPL	10%	Non	Non
Marché d'enquête prévention déchets pour la CCPL	Non	OUI	Non

Marché d'acquisition de véhicules pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel	Non	Non	Mesures prises dans Mémoire Technique
Enquête de préfiguration dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME	Non	OUI	Non
Renouvellement du parc informatique et acquisition de supports numériques sur les bibliothèques du réseau de lecture publique intercommunal	Non	Non	Mesures prises dans Mémoire Technique
Travaux PEM (Territoire 34)	Non	Oui (Charte)	Charte de chantier respectueux de l'environnement
Démolition PEM (Territoire 34)	Non	Oui (charte)	Charte de chantier respectueux de l'environnement
Fournitures administratives	10%	OUI	Mesures prises dans Mémoire Technique

Formation / sensibilisation des agents :
Poursuite de la politique de formation engagée avec :

- Eco-conduite : 4 agents formés,
- Ambassadeur Prévention déchets : 3 agents formés.

Action 10 – Promouvoir la mise en place des éco-manifestations

La Communauté de Communes prête des gobelets (47 prêts) et du matériel pour le tri aux associations et communes du territoire.
Souhaitant développer la mise en place de manifestations éco-responsables, elle a développé un kit de sensibilisation « Manifestation éco-exemplaire », finalisé à l'automne. Il est composé de :

- Deux banderoles,
- Une bâche pédagogique,
- Deux drapeaux,
- Deux affiches avec les consignes de tri,
- Des affiches « gobelets réutilisables »,
- Un manuel « manifestation éco-exemplaire »
- Un questionnaire d'auto-évaluation.

Une volontaire en Service Civique a été recrutée en octobre 2017 pour mener une opération « Manifestation éco-exemplaire », l'objectif étant de déployer l'utilisation du kit et d'inciter les associations à mettre en place des évènementiels vertueux.

AXE 7 – PREVENTION QUALITATIVE

Action 13 – Sensibiliser les habitants à l'utilisation de produits non nocifs pour l'environnement

Animations :

- 3 animations sur le nettoyage au naturel pour le grand public devant les Halles de Lunel, avec distribution d'échantillons de produits d'entretien faits « maison »,
- 2 animations en interne sur la fabrication de lessive au savon de Marseille et d'un déodorant naturel.

RECAPITULATIF DES ANIMATIONS/INTERVENTIONS ET PERSONNES SENSIBILISEES

Date	Lieu	Thème	Nombre de personnes sensibilisées
28/01/2017	E. Leclerc	Caddie maxi-mini déchets	106
29/01/2017	Intermarché Lou Pescalune	Caddie maxi-mini déchets	48
25/02/2017	Résidence Gendarmerie / Lunel	Compostage et tri	1
15/03/2017	Villa Verde	Compostage	26
23/03/2017	Marché de Lunel	Produits d'entretien	19
02/04/2017	Marché de Lunel	Compostage	29
06/04/2017	Siège CCPL (interne)	Fabrication lessive	15
12/04/2017	Gamm Vert	Compostage	25
20/04/2017	Marché de Lunel	Sacs cabas	54
22/04/2017	Déchèterie Lunel	Bar à eau	113
29/04/2017	Déchèterie Lunel	Bar à eau	57
29/04/2017	Résidence Val Fleuri / Lunel	Compostage / Conseils syndicaux	2
29/04/2017	Résidence Val Fleuri / Lunel	Compostage / animation	11

12/05/2017	Siège CCPL (interne)	Déodorant	15
14/05/2017	Marché aux fleurs Lunel-Viel	Compostage	95
17/05/2017	Villa Verde	Compostage	29
18/05/2017	Marché de Lunel	Produits d'entretien	47
10/06/2017	Déchèterie Lunel	Bar à eau	65
15/06/2017	Marché de Lunel (allée Baroncelli)	Sacs cabas	45
06/07/2017	Bellegarde	Centre d'enfouissement	12
31/08/2017	ALSH St Christol	Compostage	27
08/09/2017	Mas de Cadoule	Compostage	8 familles
21/09/2017	Halles de Lunel	Sacs cabas	61
23/09/2017	Déchèterie	Bar à eau	77
07/10/2017	Déchèterie	Bar à eau	85
12/10/2017	Halles de Lunel	Produits d'entretien	40
18/10/2017	Gamm vert	Compostage	8
25/10/2017	Villaverde	Compostage	22
26/10/2017	Halles de Lunel	Sacs cabas	55
19/11/2017	Intermarché Lou Pescalune	Chariot maxi-mini déchets	49

CALENDRIER DE COLLECTE

Le personnel technique du service Gestion des déchets, ayant une bonne connaissance du territoire, s'est chargé de la distribution du calendrier de fin août à début octobre. Cela évite une mauvaise attribution ou des oublis. De plus, cela donne l'occasion aux agents de rencontrer les usagers et éventuellement de refaire un point sur les consignes de tri.
Le calendrier 2016/2017 « Le pense pas bête » est consacré aux éco-gestes autour des déchets (tri et prévention).

NUMERO VERT

Le graphique ci-dessous démontre l'afflux considérable d'appels provenant des administrés de la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Le Numéro Vert était utilisé jusqu'en 2009 uniquement pour la gestion des bacs à ordures ménagères et leur suivi.
Depuis la mise en place de la collecte de la ferraille sur rendez-vous en 2010 et la campagne de puçage des bacs en 2013, le nombre d'appel a considérablement augmenté. En 2017, il y a eu 20 699 appels.

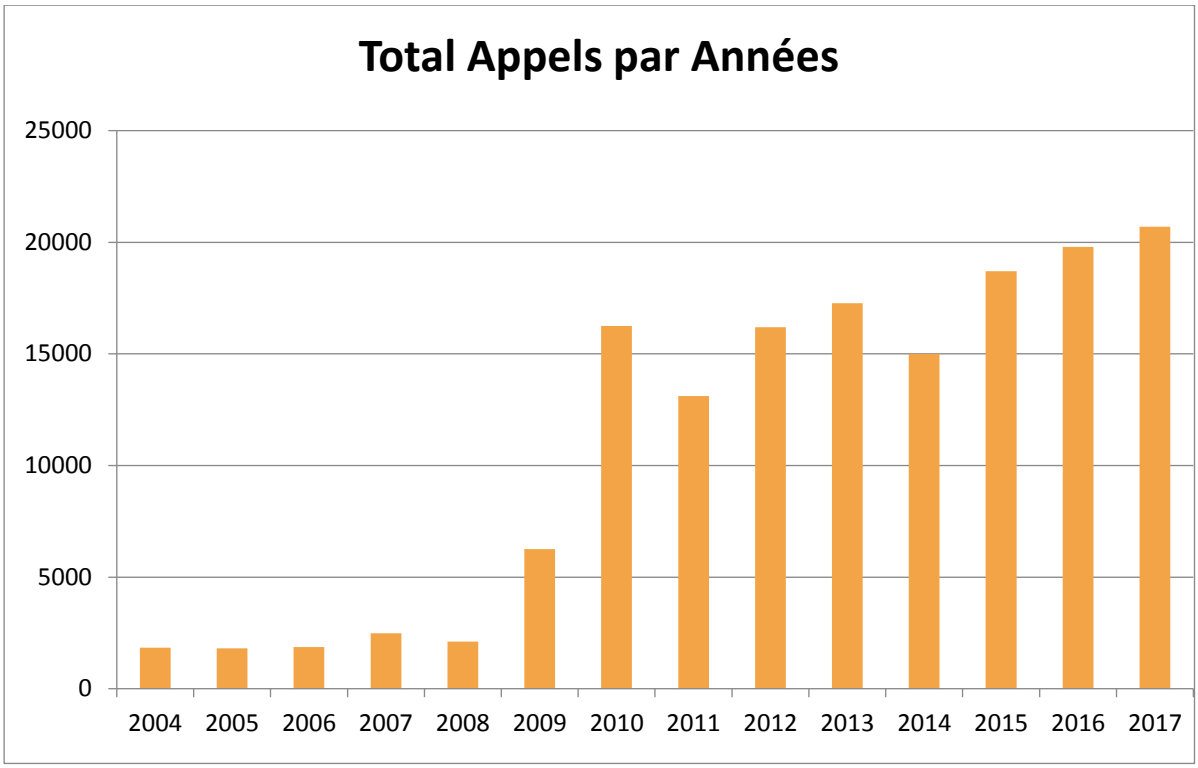

Ci-après, la décomposition de la nature des appels que cela soit par le biais du numéro vert, le numéro de l'accueil de la Communauté ou le numéro spécifique à la TEOMI.

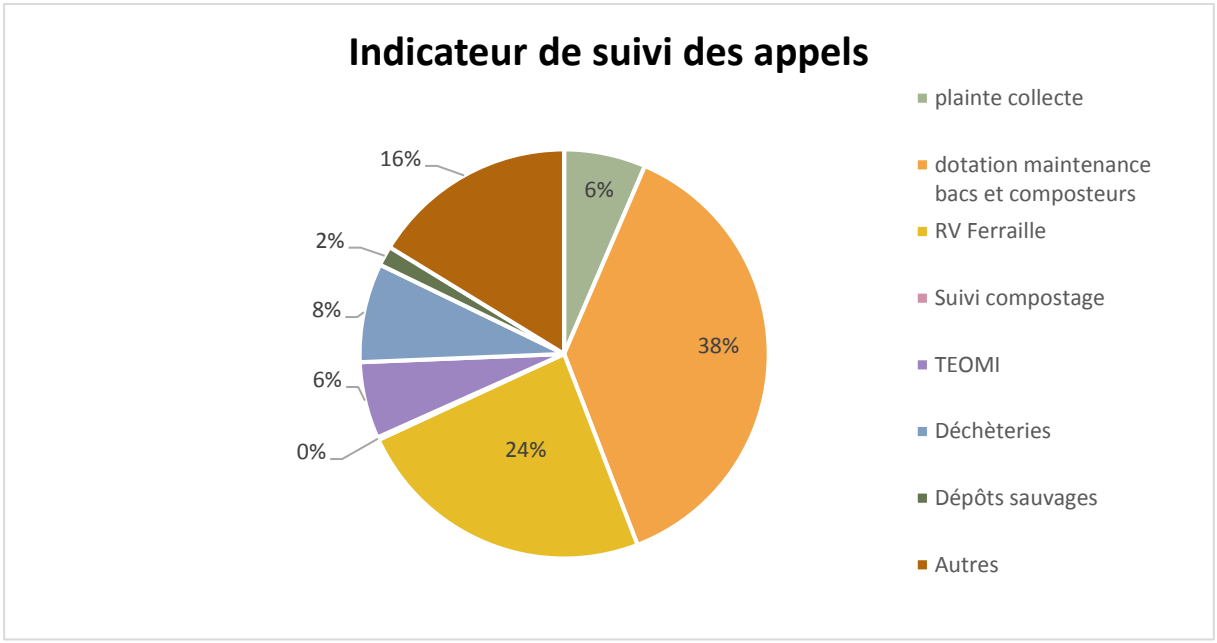

III. INDICATEURS FINANCIERS

1. Montant annuel global des dépenses et recettes du service : comparaison 2016/2017

a. *Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC*

Les dépenses de fonctionnement :

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché de collecte	1 771 543,68 €	
	Etude optimisation du service et complément AMO Marché de collecte	1 872,00 €	
	Lavage des bacs	17 170,73 €	
	Fonctionnement	7 371,86 €	
	Charges de personnel	146 940,78 €	
	Traitement UIOM	1 586 363,09 €	
	Participation SMEPE	96 637,90 €	
	Maintenance bacs-pièces détachées-puces	6 822,43 €	**3 634 722,47 €**

Décharge ou CETII			**3 119,95 €**

Collecte et tri des EMR, du papier et du verre	Marché de collecte en porte à porte des EMR et du papier	928 403,81 €	
	Tri des EMR et du papier	182 852,50 €	
	Collecte du verre en apport volontaire	63 435,15 €	
	Fournitures de sacs de tri	10 563,22 €	
	Versement à la ligue contre le cancer	4 763,54 €	
	Fonctionnement	8 587,92 €	
	Charges de personnel	47 754,89 €	**1 246 361,03 €**

Compostage	Marché de broyage des déchets verts, d'évacuation et de compostage du broyat	113 468,30 €	
	Entretien tractopelle	21 549,49 €	
	Charges de personnel	90 691,69 €	
	Criblage	3834,00 €	
	Fonctionnement	4 838,51 €	
	Analyses	1 274,40 €	**235 656,39 €**

Déchèteries	Marché de rotations de bennes	622 488,70 €	
	Marché de tri des cartons	10 811,93 €	
	Marché de collecte et de traitement des déchets toxiques.	15 959,63 €	
	Marché de traitement des déchets inertes	51 791,97 €	
	Marché de traitement du bois	125 346,42 €	
	UIOM Encombrants	569 684,29 €	
	Marché de traitement des déchets non recyclables et non incinérables	111 465,27 €	
	Fonctionnement	39 715,82 €	**1 998 110,75 €**

	Convention accès des habitants de Saussines, Galargues, Garrigues et Campagne à la déchèterie de la CCPS	30 322,23 €	
	Charges de personnel	385 726,39 €	
	Participation SMEPE	34 798,10 €	

Collectes spécifiques (ferraille - encombrants	Marché encombrants	204 662,96 €	
	Charges de personnel	131 345,18 €	
	Fonctionnement	14 492,77 €	**350 500,91 €**

Communication	Enquête prévention	14 340,00 €	
	Equipements et publication	36 471,09 €	**50 811,09 €**

Fonctionnement du service gestion des déchets	Fonctionnement	47 656,98 €	
	Charges de personnel	468 182,35 €	
	Hébergement logiciel TEOMI	3 936,01 €	
	Etude de préfiguration appel à projets ADEME « Territoire Econome en ressources »	19 650 €	**539 425,34 €**

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**8 058 707,93 €**

Les recettes de fonctionnement

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles	Remboursement rémunération personnel détaché prestataire de collecte	36 993,41 €	
	Rachat bacs usagés	1 709,64 €	
	Convention ADEME mise en œuvre TEOMI	147 000,00 €	**185 703,05 €**

Décharge ou CETII			**0 €**

Collecte et tri des EMR, du papier et du verre	Subvention Eco-Emballages tonnes triées et valorisées	386 049,60 €	
	Soutien Eco-Emballages développement durable	21 033,12 €	
	Subvention Eco-Folio papier	45 815,53 €	
	Recette verre	37 950,40 €	
	Recette acier	6 699,00 €	
	Recette cartonnettes	70 207,83 €	
	Recette aluminium	14 680,58 €	
	Recette briques alimentaires	197,54 €	
	Recette papier	53 258,64 €	
	Recette flaconnages plastiques	23 100,29 €	**658 992,53 €**

Compostage	Remboursement rémunération	5 534,76 €	
	Equipement composteurs des professionnels	8,00 €	
	Remboursement sinistre	908,86 €	**6 451,62 €**

Déchèteries	Accès payant des professionnels en déchèteries	163 927,98 €	
	Remboursement rémunération	21 019,61 €	
	Soutien Eco-DDS déchets toxiques	2 345,27 €	
	Soutien Eco-Mobilier Meubles	74 017,94 €	
	Recouvrement admission en non-valeur	25,82 €	
	Rachat plastiques agricoles	51 €	**261 387,62 €**

Collectes spécifiques (ferraille - encombrants	Recette ferraille	36 416,00 €	
	Recettes batteries	2 477,30 €	
	Soutien Ecologic DEEE	14 316,41 €	
	Recettes non ferreux	2 414,05 €	
	Remboursement rémunération	16 327,26 €	
	Reprise véhicule	1 200,00 €	**73 151,02 €**

Communication	Subvention ADEME Prévention des déchets		**61 923,00 €**

Fonctionnement du service gestion des déchets	Remboursement rémunération	23 624,66 €	
	Subvention ADEME Etude de préfiguration	21 000,00 €	**44 624,66 €**

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 292 233,50 €**

Récapitulatif dépenses et recettes de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Solde fonctionnement
Collecte OM résiduelles	3 634 722,47 €	185 703,05 €	**3 449 019,42 €**
Décharge	3 119,95 €	0 €	**3 119,95 €**
Collecte sélective EMR Papier verre	1 246 361,03 €	658 992,53 €	**587 368,50 €**
Compostage	235 656,39 €	6 451,62 €	**229 204,77 €**
Déchèteries	1 998 110,75 €	261 387,62 €	**1 736 723,13 €**
Collectes spécifiques	350 500,91 €	73 151,02 €	**277 349,89 €**
Communication	50 811,09 €	61 923,00 €	**-11 111,91 €**
Fonctionnement du service	539 425,34 €	44 624,66 €	**494 800,68 €**

Sous-total	**8 058 707,93 €**	**1 292 233,50 €**	**6 766 474,43 €**
Amortissements 2017	290 656,83 €		

TOTAL	**8 349 364,76 €**	**1 292 233,50 €**	**7 057 131,26 €**

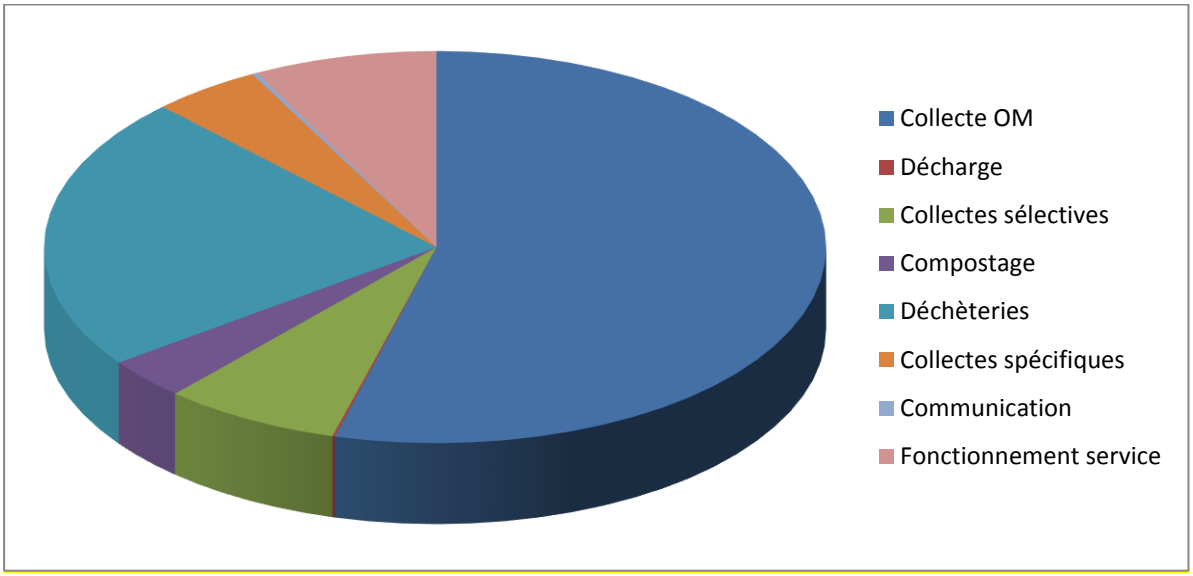

Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement :

- les coûts à la tonne recettes comprises sont les suivants :
  - ☞ 270,87 €TTC pour une tonne d'OM résiduelles
  - ☞ 182,44 €TTC pour une tonne prise en charge par les collectes sélectives en porte à porte ou en apport volontaire
  - ☞ 75,37 €TTC pour une tonne prise en charge dans les déchèteries
  - ☞ 181,09 €TTC pour une tonne de déchets ménagers et assimilés (amortissement compris)
- la communication représente -0,88 €TTC par tonne de déchets
- le coût du fonctionnement du service représente 12,7 €TTC par tonne de déchets.

Le coût de 182,44 €TTC/tonne (recettes comprises et sans les amortissements) pour les collectes sélectives est une moyenne. Lorsqu'on regarde matériau par matériau, il y a de grandes disparités :

- ☞ papier : 77,52 €TTC/tonne
- ☞ verre : 17,74 €TTC/tonne
- ☞ EMR : 389,01 €TTC/tonne

Il en est de même pour les déchèteries, le coût de 75,37 €TTC/tonne est un prix moyen, comme le montrent les prix suivants, qui comprennent la rotation de benne et le traitement :

- ☞ encombrants : 227,39 €TTC/tonne
- ☞ ferraille : 198,69 €TTC/tonne (passage à une collecte en porte à porte)
- ☞ déchets inertes : 41,34 €TTC/tonne
- ☞ cartons : 114,43 €TTC/tonne
- ☞ bois : 98,20 €TTC/tonne.

- ☞ CET II : 156,58 €TTC/tonne.
- ☞ Végétaux : 98,02 €TTC/tonne

Le graphe ci-dessous compare les prix à la tonne des principales filières :

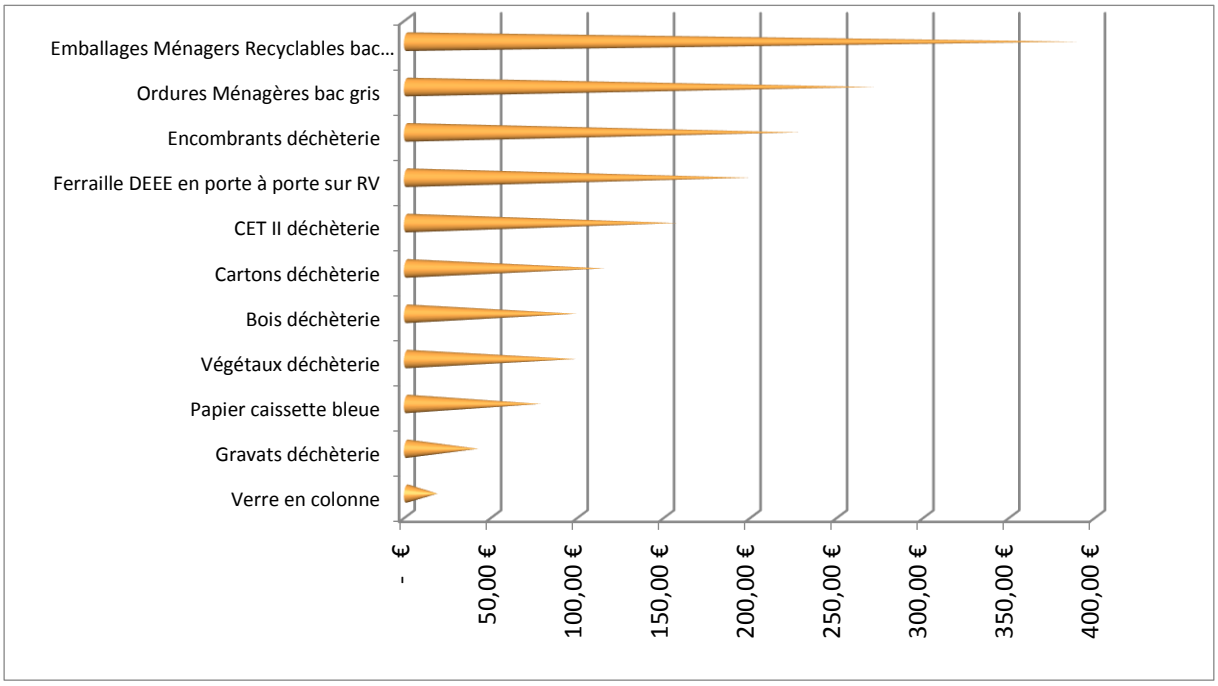

b. *Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC*

Les dépenses d'investissement :

Collecte des ordures ménagères résiduelles	Bacs	87 535,68 €	
	Véhicule utilitaire	20 350,00 €	**107 885,68 €**

Collecte sélective	Bacs	51 994,26 €	
	Colonnes verre enterrées	72 370,08 €	
			124 364,34 €

Déchèteries	Bennes	9 247,20 €	
	Souffleurs et divers matériels	1 560,39 €	**40 202,47 €**
	Etudes préliminaires rénovation déchèteries	29 394,88 €	

Compostage	Composteurs individuels et collectifs	14 556,21 €	**14 556,21 €**

Collectes spécifiques (ferraille encombrants)		0 €	**0 €**

Fonctionnement service	Divers matériels et compresseur	310,81 €	
	vestiaires	609,98 €	
	Matériel informatique	720,00 €	
	Revêtement plateforme de stockage déchets services techniques	2 211,84 €	**3 852,63 €**

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**290 861,33 €**

Les recettes d'investissement :

FCTVA	**31 072,29 €**
Subvention Conseil Départemental colonnes enterrées	**31 538,00 €**
Subvention ADEME composteurs	**19 227,63 €**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	**81 837,92 €**

c. Evolution des coûts et comparaison 2015-2016

- Les dépenses de fonctionnement

année	2000			2001			2002			2003			2004		
tonnes	30 370			33 532			36 843			40 529			40 901		
habitants	41 942			42 571			43 208			43 856			45 198		
dépenses de fonctionnement	4 047 559.71			4 550 570.76			5 016 541.01			5 254 462.65			5 478 007.64		
recettes de fonctionnement	289 256.24	€/tonne	€/hab	472 824.64	€/tonne	€/hab	595 257.64	€/tonne	€/hab	1 051 817.92	€/tonne	€/hab	785 141.55	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	**3 758 303.47**	**123.75**	**89.61**	**4 077 746.12**	**121.61**	**95.79**	**4 421 283.37**	**120.00**	**102.3**	**4 202 644.73**	**103.7**	**95.8**	**4 692 866.09**	**114.74**	**103.8**
TEOM	**1 414 726.89**			**1 463 510.57**			**1 509 245.00**			**1 633 000.00**			**2 213 291,29**	**TEOM +RS**	
%TEOM du coût net de fonctionnement	**38%**			**36%**			**34%**			**39%**			**47,1%**	**%TEOM +RS**	

année	2005			2006			2007			2008			2009		
tonnes	37 580			38 032			38 389,59			39 761,59			40 981,19		
habitants	45 956			45 972			45 691			45 956			45 956		
dépenses de fonctionnement	5 640 832,61			5 497 978,73			6 314 186,54			6 442 167,25			6 588 448,15		
recettes de fonctionnement	765 577,24	€/tonne	€/hab	778 727,45	€/tonne	€/hab	991 317,32	€/tonne	€/hab	820 441,33	€/tonne	€/hab	1 012 932,02	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	**4 875 255, 37**	**129,73**	**106,1**	**4 719 251,28**	**124,09**	**102,6**	**5 322 869,22**	**138,65**	**116,5**	**5 621 725,92**	**141,38**	**122,33**	**5 575 516,13**	**136,05**	**121,32**
TEOM +RS	**2 480 528,21**			**2 861 877,36**			**2 944 755,83**			**3 030 239,46**			**3 859 578,73**		
%TEOM+RS	**50,8 %**			**60,6 %**			**55,3 %**			**53,9 %**			**69,2 %**		

année	**2010**			**2011**			**2012**			**2013**			**2014**		
Tonnes	41 540,29			43 145,13			43 013,23			42 190,65			36 186,84		
habitants	46 396			47 371			46 336			48 119			48 602		
dépenses de fonctionnement	6 342 031,40			7 056 146,18			7 660 190,61			7 995 288,87			7 755 634,51		
recettes de fonctionnement	1 086 377,78	€/tonne	€/hab	963 581,09	€/tonne	€/hab	1 263 743,60	€/tonne	€/hab	1 082 600,66	€/tonne	€/hab	1 172 364,95	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	**5 255 653,62**	**126,52**	**113,28**	**6 092 565,09**	**141,21**	**128,61**	**6 396 447,01**	**148,71**	**138,04**	**6 912 688,21**	**163,84**	**143,66**	**6 583 269,56**	**181,92**	**135,45**

TEOM +RS	**4 261 729,05**	**4 695 195,32**	**4 956 814,47**	**5 410 557,75**	**5 326 499,97**
%TEOM+RS	**81 %**	**77,06 %**	**77,49 %**	**78,27 %**	**80,91 %**

année	**2015**			**2016**			**2017**		
Tonnes	38 291,12			37 852,16			38 970,88		
habitants	48 782			48 561			48 680		
dépenses de fonctionnement	8 658 715,50			8 096 035,81			8 349 364,76		
recettes de fonctionnement	1 222 530,80	€/tonne	€/hab	1 249 180,58	€/tonne	€/hab	1 292 233,50	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	**7 436 184,70**	**194,20**	**152,44**	**6 846 854,83**	**180,88**	**140,99**	**7 057 131,26**	**181,09**	**144,97**

TEOM +RS	**5 670 979,64**	**5 674 689,30**	**5 841 510,30**
%TEOM+RS	**76,26 %**	**82,88 %**	**82,77 %**

- Les dépenses d'investissement

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
dépenses d'investissement	137 672,13	590 143,13	167 582,92	258 893,55	419 963,09	287 417,31	103 078,99	340 690,08 €	290 861,33 €
recettes d'investissement	23 961,73	117 701,19	45 222,27	57 305,56	149 848,25	147 413,48	69 677,36	58 953,62 €	81 837,92 €
coût net d'investissement	**113 710,40**	**472 441,94**	**122 360,65**	**201 587,99**	**270 114,84**	**140 003,83**	**33 401,63**	**281 736,46 €**	**209 023,41 €**

- Comparaison coûts 2016-2017

Fonctionnement :

Les coûts nets de fonctionnement ont augmenté de 3,1 % en 2017 par rapport à 2016.
Les dépenses ont augmenté de 4,4 % et les recettes ont augmenté de 3,4 %.
Les dépenses sur le poste déchèterie ont augmenté de 15 %, en raison des tonnages et de la fréquentation de plus en plus importante.
Concernant les recettes, la hausse est essentiellement liée au versement d'une partie de la subvention de l'ADEME pour la mise en œuvre de la TEOMI, car les aides d'Eco-Emballages ont baissé de 25 %, par manquements du centre de tri n'ayant pas évacué tous les déchets triés dans les filières dédiées en 2017. Un report sur 2018 sera fait.

Le coût à la tonne est stable, il reste un peu en dessus de la médiane selon les chiffres publiés par l'ADEME en 2012 et 2017 selon les retours de collectivités (il faut s'appuyer sur les coûts techniques sans les recettes pour faire une bonne analyse)

- **en 2017, coût net de fonctionnement (coût aidé) à 181,1 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 112 et 206 €/tonne (source Ademe 2012 pour 80 % des collectivités)**
- **en 2017, coût complet de fonctionnement (sans les recettes) à 214,2 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 167 et 228 €/tonne (source Ademe 2017 pour 80 % des collectivités d'un milieu mixte urbain).**

Le coût à l'habitant a augmenté en 2017 ; il est toujours très élevé par rapport aux chiffres les plus hauts constatés les autres collectivités :

- **en 2017, coût net de fonctionnement à 144,97 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 61 et 116 €/habitant (source Ademe 2017 pour 80 % des collectivités)**
- **en 2017, coût technique de fonctionnement (sans recettes) à 171,5 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 87 et 144 €/habitant (source Ademe 2017 : pour 80 % des collectivités).**

Ceci s'explique par la présence des déchets des professionnels dans les collectes en porte à porte mais surtout en déchèterie. Le coût à l'habitant est donc en réalité plus bas.

Investissement :

Les dépenses d'investissement en 2017 sont moindres qu'en 2016.
C'est essentiellement lié au nombre de bacs achetés en 2017 en baisse..

Les recettes d'investissement sont supérieures en 2017, avec le solde de la subvention de l'ADEME concernant l'achat de composteurs individuels.

d. *Les modalités de financement*

Il y a 3 sources de financement, la TEOM incitative, la Redevance Spéciale, et le budget général de la Communauté de Communes.

Le montant de la **TEOM** perçue en 2017 était de **5 427 714 € (dont 1 105 795 € de part incitative),** celui de la **RS** a été de **413 796,30 €,** ce qui représente **82,77 % du coût net de fonctionnement** (7 057 131,86 €).

En termes de fonctionnement, le budget général de la Communauté a donc dû financer directement **1 215 620,96 €** (7 057 131,26 € - 5 841 510,30 €), ce qui correspond à un peu moins que le coût des déchèteries.

Rappel : évolution du taux de TEOM sur la Communauté de Communes

2009	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*
8.72%	*9,17%*	*9,78%*	*10,3%*	*10,7 %*	*10,7 %*	*11,25 %*	*9,98 %*	*8,92 %*
							TEOMi	

1999	*2000*	*2001*	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*
4,94%	*4,92%*	*4,94%*	*4,86%*	*5,04%*	*5,56%*	*6,27%*	*6,89%*	*6,89%*

1996								
Lunel 5,41%								

Rappel : la quantité totale de déchets à collecter et à traiter, a augmenté de 42 % de 2000 à 2011 (30 370 tonnes en 2000 et 43 145 tonnes en 2011). Depuis les tonnages ont chuté et sont en 2017 avec 38 970,88 tonnes dans les mêmes proportions qu'en 2007.

Rappel : Part incitative de la TEOM prix au litre et taux de part incitative

2016	**2017**
0,0056 €/litre	*0,01041 €/litre*
10,6 % de part incitative	*20,4 % de part incitative*

2. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets

activité	mode d'exploitation	titulaire du contrat	début de contrat	fin de contrat	caractéristiques du service	observations
location maintenance des bacs à OM	marché de service	Plastic Omnium	01/01/2003	31/12/2006	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des OM en porte à porte	
		FM Développement	01/01/2007	28/02/2010		Achat du parc et reprise en régie du service
		Plastic Omnium	01/01/2013	30/03/2014	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des déchets en porte à porte :	reprise du contrat de la CC Ceps et Sylves
évacuation et compostage du broyat de végétaux	marché de service	Actisol	septembre 2002	mars 2004	évacuation et compostage du broyat de végétaux produit par le site de broyage de la CCPL	
		SMN	mars 2004	septembre 2004		
		Compost environnement	octobre 2004	30/09/2006		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2006	31/10/2008		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2009	31/10/2013		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SAS Alliance Environnement	01/11/2013	31/10/2017		Marché renouvelable 3 fois 1 an. Contrat transféré au SMEPE au 1er janvier 2016.
		SBR	01/01/18	31/12/18		Marché renouvelable 3 fois 1 an. Contrat transféré au SMEPE au 1er janvier 2016.
broyage des déchets verts	en régie				broyage des déchets verts issus des déchèteries et des services municipaux	2 personnes jusqu'au 1er juillet 2017, puis transfert au SMEPE
CET II	en régie				décharge brute de déchets ménagers	site fermé, réhabilitation en cours

UIOM	adhésion au syndicat mixte entre Pic et Etang					
collecte OM et collectes sélectives (EMR et papier)	marché de service	SMN	01/05/2002	30/09/2009	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte et en points tri, du papier en porte à porte et en points tri	Sous-traitant pour la collecte des EMR et du papier en points tri : Delta Recyclage
		SMN	01/10/2009	31/12/2017	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte , du papier en porte à porte	
collecte du verre en points tri	marché de service	ONYX	01/05/2002	30/04/2007	assure le ramassage du verre en points tri	
		Derichebourg	01/05/2007	30/04/2009		
		SMN	01/05/2009	30/04/2013		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SMN	01/05/2013	30/04/2017		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SMN	01/05/2017	30/09/2018		
Collecte des encombrants et assimilés	Marché de service	SMN	01/01/2015	31/03/2015	Assure la collecte des encombrants des centres villes de Lunel et Marsillargues 3 fois par semaine	
			01/04/2015	31/03/2018		Marché renouvelable 2 fois 1 an
tri / conditionnement	marché de service	Delta Recyclage	01/05/2002	31/12/2007	assure le tri conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives (EMR, papier et cartons)	contrat reprise par le SMEPE en 2003
		Delta Recyclage	01/01/2008	31/12/2012		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		Delta Recyclage	01/01/2013	31/12/2016		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		Delta Recyclage	01/01/2017	31/12/2017		Marché renouvelable 3 fois 1 an

évacuation des bennes de déchèteries	marché de service	SMN	01/05/2002	30/04/2005	évacuation des matériaux déposés dans les déchèteries	
		SMN	01/05/2005	30/04/2008		
		SMN	01/05/2008	30/04/2012		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	1/05/2012	29/09/2016		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	30/09/2016	29/09/2018		Marché reconductible 3 fois 1 an
collecte et traitement des DMS	marché de service	ATO	01/06/2004	31/05/2007	Assure la collecte et le traitement des déchets toxiques amenés par les particuliers en déchèterie	
		SRA SAVAC	09/07/2007	08/07/2008		
		CHIMIREC SOCODELI	18/08/2008	17/08/2011		Marché reconductible 2 fois 1an
		ATO	18/08/2011	31/12/2013		Marché reconductible 1 fois + avenant de prolongation
collecte et traitement des DEEE	marché de service	ONYX / SA VARRAY PARISI	01/06/2004	31/05/2007	Au-delà du 31/05/2007 : convention avec un éco-organisme pour la prise en charge financière de la collecte et du traitement des DEEE	
Traitement des déchets en bois	marché de service	SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2005	30/06/2005	Assure le traitement des déchets en bois issus des déchèteries	
		COGEDE	01/07/2005	30/06/2006		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2006	09/07/2007		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2007	09/07/2009		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2009	30/06/2010		

		SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/07/2010	31/12/2012		Marché reconductible 2 fois 1 an
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2013	31/12/2017		contrat repris par le SMEPE en 2013
traitement des déchets inertes	marché de service	LRM	01/06/2004	31/05/2007	Assure le stockage ou le recyclage des déchets inertes issus des déchèteries	
		LRM	30/05/2007	29/05/2010		
		LRM	31/05/2010	30/05/2013		Marché reconductible 2 fois 1 an
		LRM	01/06/2013	31/12/2017		contrat repris par le SMEPE en 2013
Qualification et insertion professionnelle	marché de service	Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2006	31/12/2007	qualification et insertion professionnelle réalisées au travers de la collecte sélective des cartons et cagettes des commerces et entreprises sur la commune de Lunel	marché article 30
		Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2008	31/12/2009		
Lavage des bacs	marché de service	SMN	06/07/2007	31/12/2008	Assure le lavage des containers 660 litres gris et jaunes	
Collecte et traitement des DASRI	marché de service	CODEM	08/06/2007	07/06/2008	Assure la fourniture de boîtes normalisées pour les DASRI et la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	
		CODEM	19/08/2008	18/08/2012	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	Marché reconductible 3 fois 1 an
		CODEM	17/09/2012	16/09/2013	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	Marché reconductible 2 fois 1 an
Fourniture composteurs individuels	marché de fourniture	CBS	31/07/2007	30/07/2009	Fourniture de composteurs individuels et de bio seaux	
		PWS	19/08/2009	18/08/2012		Marché reconductible 2 fois 1 an
		CITEC	26/04/2013	25/04/2017		Marché reconductible 3 fois 1 an

		QUADRIA	23/05/2017	22/05/19		Marché reconductible 3 fois 1 an
Fourniture bacs pour la collecte sélective	marché de fourniture	Plastic Omnium	07/11/2007	06/11/2010	Fourniture de bacs 660 litres et 240 litres pour la collecte des EMR	Marché reconductible 2 fois 1 an
		QUADRIA	22/08/2008	21/08/2012	Fourniture de contenants pour DASRI	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Schaefer	12/07/2007	11/07/2011	Fourniture de bacs 80 litres et 120 litres pour la collecte des EMR	
		Quadria	19/07/2007	18/07/2011	Fourniture de caissettes pour la collecte du papier	
		Quadria	08/06/2011	08/06/2014		Marché reconductible 3 fois 1 an
		QUADRIA	31/03/2014	30/03/2017		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Schaefer	18/05/2009	17/05/2010	Fourniture de bacs 140 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	27/04/2009	26/04/2010	Fourniture de bacs 180 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 660 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 240 litres pour la collecte du papier	Marché reconductible 3 fois 1 an
Fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères	Marché de fourniture	Contenur	31/10/2011	30/10/2015	Fourniture de bacs 140 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	02/11/2011	01/11/2015	Fourniture de bacs 80 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	02/11/2011	01/11/2013	Fourniture de bacs 50 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an

		QUADRIA	14/08/2013	13/08/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 660 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 360 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 180 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	18/08/2015	06/07/2018	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	30/10/2015	06/07/2018	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
Fourniture de sacs plastiques pour la collecte sélective	Marché de fourniture	PTL	18/02/2010	17/02/2013	Fourniture de sacs translucides jaunes et bleus pour la collecte sélective des EMR et du papier	Marché reconductible 2 fois 1 an
		PTL	26/02/2015	25/02/2018		Marché reconductible 3 fois 1 an